

Projet de poursuite d'exploitation de l'Écopôle du Beynon à Ventavon

Livret de restitution

Présentation du projet final

Atelier du
Jeudi 11 juillet 2024

 Salle du conseil municipal

 de 17h00 à 20h00



Ce livret de restitution et l'ensemble des documents de la concertation sont à votre disposition en ligne en flashant ce QR Code ou via ce lien <https://qrco.de/beoJR3>



Sommaire

p. 3 à 30

Les affiches de l'exposition de restitution
du 11 juillet 2024

p. 31 à 43

L'analyse de propositions et les réponses
aux questions

p. 44 à 70

Les retours écrits exhaustifs du territoire



Les affiches de l'exposition de restitution du 11 juillet 2024

Projet de poursuite d'exploitation de l'Ecopôle du Beynon à Ventavon

Atelier de restitution Présentation du projet final

Jeudi 11 juillet 2024

 Salle du conseil municipal

 de 17h00 à 20h00



Un livret de restitution est à votre disposition. Vous pouvez également le retrouver en ligne en flashant ce QR Code ou via ce lien <https://qrco.de/beoJR3>



1 Organisation de l'atelier

Le projet et sa démarche de dialogue

- 2 Le projet - Motivations
- 3 Le projet - Une volonté de dialogue
- 4 Elements "fixes" et "ouverts" au dialogue
- 5 Le calendrier du projet
- 6 Participation

Présentation du projet final

- 7 Le projet final : Présentation
- 8 Évolutions : tableau synthétique
- 9 à 15 Le projet final : détails
- 16 L'après concertation
- 17 Une nouvelle synergie CCSB / citoyens

Les éléments de la concertation

- 18 Les documents supports au dialogue
- 19 Les propositions
- 20 L'évaluation des propositions et résultats
- 21 à 22 Autres propositions

L'exposition est composée de 3 volets



Un livret de restitution est à votre disposition.

Dans le livret de restitution :

- les retours écrits exhaustifs
- les propositions exhaustives
- les explications exhaustives de VEOLIA



Le projet et sa démarche de dialogue

2 Le projet - Motivations

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par VEOLIA sur la commune de Ventavon est à ce jour le seul site autorisé à recevoir les déchets ultimes non dangereux dans le Bassin de vie Alpin.



L'autorisation préfectorale en cours, délivrée le 21 janvier 2021, prendra fin le 31 décembre 2026.

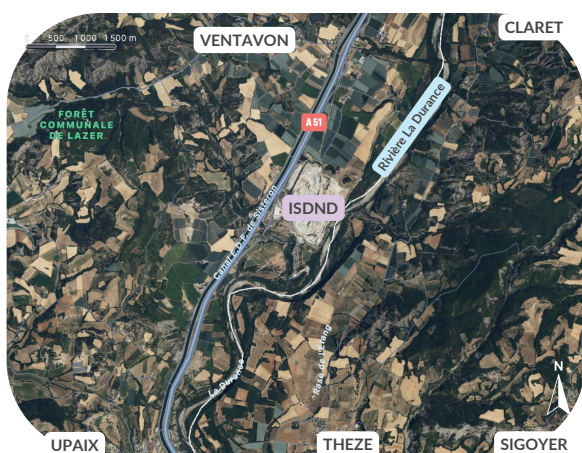


Le besoin du territoire

- Garantir l'autonomie du Bassin de Vie Alpin pour la gestion de ses déchets ultimes non dangereux, en accord avec les impératifs législatifs et réglementaires

Les enjeux du projet de poursuite d'exploitation :

- Intégrer au mieux le projet dans son environnement socio-économique
- Améliorer l'exploitation du site notamment pour gérer les odeurs
- S'inscrire dans une trajectoire baissière des quantités de déchets à traiter
- Respecter la biodiversité
- Améliorer la circulation de l'information avec l'ensemble des parties prenantes



© Plans



Afin de pouvoir répondre à la demande de stockage des déchets produits annuellement dans le bassin de vie Alpin, VEOLIA propose de poursuivre l'exploitation de ce site.

Pour cela, une nouvelle demande d'autorisation préfectorale est nécessaire.



VEOLIA a souhaité que le dossier de demande d'autorisation de poursuite d'exploitation de l'Ecopôle du Beynon à Ventavon soit enrichi des attentes du territoire. Pour cela, VEOLIA a mis en place une démarche de dialogue avec le territoire dès le début de l'année 2024.



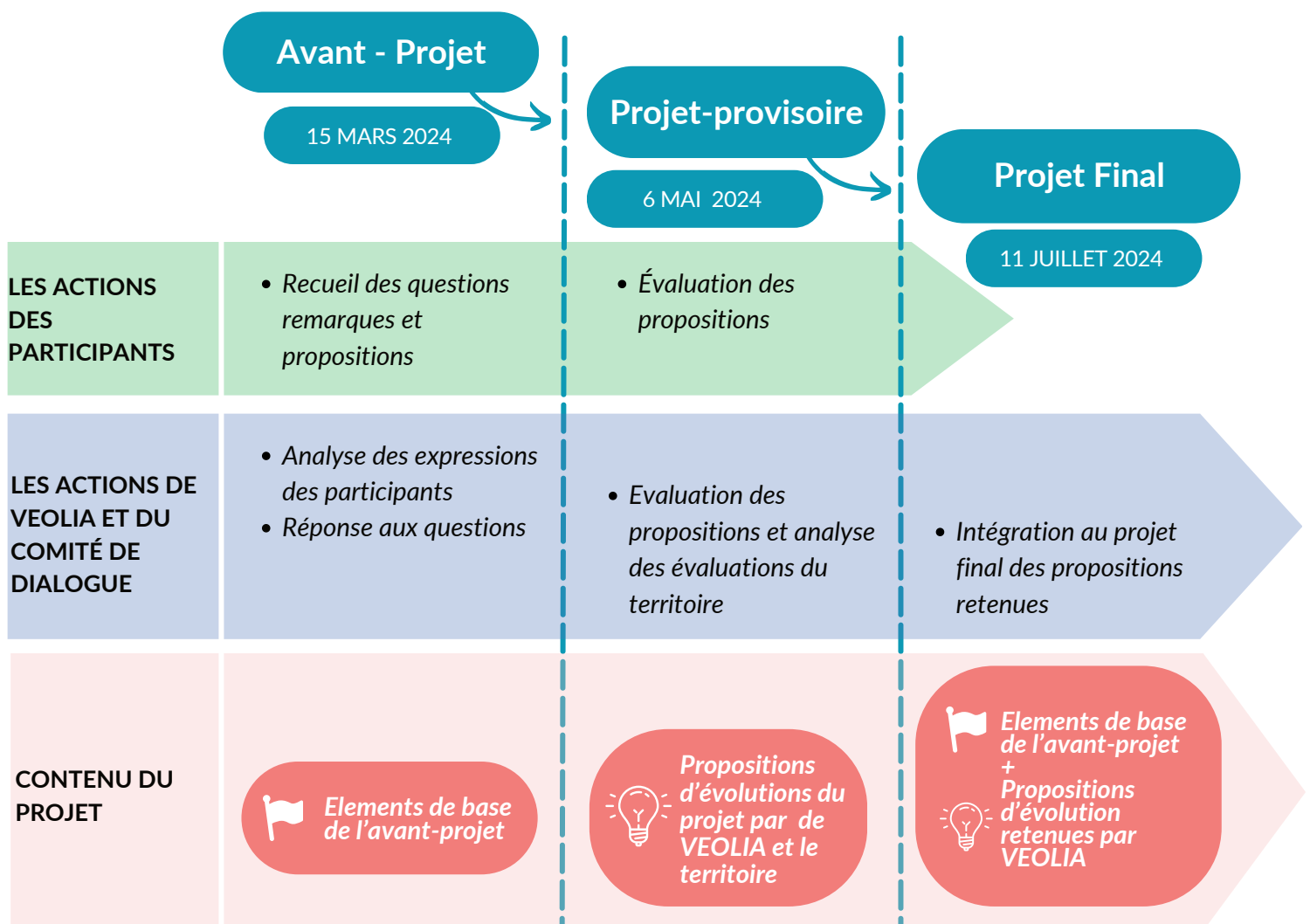
© Plans

3 Le projet - Une volonté de dialogue

Pour prendre en compte de manière effective les attentes du territoire, la démarche de dialogue mise en place par VEOLIA a proposé de faire évoluer le projet soumis au territoire. Ceci s'est articulé en trois temps:

1. Présentation d'un avant projet au territoire, intégrant les grandes lignes du projet et ses possibilités d'ajustement
2. Recueil des propositions et des attentes pour constituer un projet provisoire
3. Définition du projet final sur la base du projet initial et des éléments du projet provisoire pouvant être retenus par VEOLIA

LES ÉTAPES DES ÉVOLUTIONS DU PROJET



Toutes les propositions ont été analysées objectivement
Retrouver dans le livret de restitution :

- l'ensemble des propositions
- les résultats des évaluations de ces propositions panneau 21

4 Elements “fixes” et “ouverts au dialogue”

VEOLIA a souhaité faire évoluer son projet pour l'adapter au mieux aux attentes du territoire. Cependant, certaines caractéristiques du projet sont “fixes” en raison de contingences techniques et/ou réglementaires, ou parce qu'ils relèvent de compétences d'autres acteurs (collectivité). D'autres éléments sont quant à eux ouverts au dialogue et peuvent être ajustés pour prendre en compte les attentes exprimées par le territoire.

ÉLÉMENTS FIXES

Réduire progressivement la quantité de déchets accueillis sur le site

- Passer de 65 000 t/an en 2023, à 60 000 t/an en 2024 et à 55 000 t/an en 2025/2026/2027.

Maintenir la même origine géographique des déchets

- L'écopôle du Beynon traite principalement les déchets du Bassin de Vie Alpin mais pourrait exceptionnellement accueillir des déchets d'autres régions de PACA en cas de besoin (PRPGD PACA), avec l'évacuation des refus de tri vers une installation dans leur bassin de vie d'origine.

Valoriser des lixiviats et des biogaz générés par les déchets sur le site

Faire évoluer le centre de tri

- Réorganiser les stocks et l'exploitation pour une plus grande variété de matières triées
- répondre aux attentes des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Établir un plan de Remise en état du site après exploitation (végétalisation)

Dans un premier temps, prolonger d'un an de la durée d'exploitation du casier «Ventavon I»

- Alignement de la durée d'autorisation avec les capacités techniques (dégressivité des tonnages introduite dans l'Autorisation Préfectorale actuelle)
- Le Passage en post exploitation des Casiers réhabilités de VENTAVON I
- Superficie de 9 hectares

Dans un deuxième temps, poursuivre l'exploitation par la création d'un nouveau casier “VENTAVON II” dans les emprises libérées par la carrière

- Volume disponible à Ventavon II (Vide Fouille Net) estimé à 1,1 Mm3 +/- 20%
- Durée Prévisionnelle d'exploitation 20 ans +/- 20%
- Principes d'exploitation (Sous casier, alvéole 3000 m²...)
- Mutualisation de la zone technique (Ventavon I et Ventavon II)
- Superficie de 5 hectares

ÉLÉMENTS OUVERTS AU DIALOGUE

Activité du site

Filières de traitement, conformité et contrôle de l'exploitation)

La qualité des déchets entrants

objectifs pour le territoire, sensibilisation, formation, lien avec collectivité et gros producteurs de déchets, mécanismes incitatifs)

Le suivi de l'exploitation et des nuisances en lien avec le territoire

(gestion envols, des oiseaux, des odeurs, pollution lumineuse, risque sanitaire, qualité des eaux et milieux aquatiques)

Le dialogue avec le territoire

(Comité de dialogue territorial, lien avec associations, procès-verbal de réunions)

La gestion de la biodiversité et des milieux

(suivi-évaluation, actions de préservation, sensibilisation)

La gestion du couvert végétal

(implantation, choix des essences et entretien, intervenants extérieurs)

La vie du site

(visites, information, sensibilisation, lettre info, portes ouvertes)

La remise en état du site

(paysage pendant exploitation et valorisation énergétique post-exploitation)

5 Le calendrier du projet

La concertation qui s'est déroulée à partir de février 2023 avait pour objectif de faire évoluer le projet en fonction des attentes du territoire

Cette évolution s'est faite en 3 phases :

AVANT- PROJET



PROJET PROVISOIRE



PROJET FINAL

Un comité de dialogue a été proposé et mis en place pour rôle garantir un dialogue territorial sincère et transparent.

Il est composé des communes de Ventavon, Upaix, Claret et Thèse (en cours), de représentants d'associations et de représentants du monde économique et de riverains.

Temps d'information

16 février 2024

Réunion de mise en place du comité de dialogue

15 mars 2024 - Ventavon

Exposition d'information et de dialogue

- Présentation de l'avant-projet

Temps de discussion

8 avril 2024

Réunion du comité de dialogue

- Définition du projet provisoire

6 mai 2024 - Ventavon

Exposition d'information et de dialogue

- Présentation du projet provisoire
- Evaluation du projet provisoire

Temps de décision

29 mai 2024

Réunion du comité de dialogue

- Définition du projet final

11 juillet 2024 - Ventavon

Exposition d'information et de dialogue

- Présentation du projet final

Suite du projet

De juillet 2024 à août 2026

- Dépôt du dossier à la Préfecture
- Enquête Publique
- Autorisation Préfectorale

Juin 2027

- Autorisation de mise en service

Vous êtes ici



6 Participation

● PARTICIPATION AUX ATELIERS D'INFORMATION ET DE DIALOGUE



Atelier d'information et de dialogue
du 15 mars 2024



13 participants



Atelier d'information de dialogue
et d'évaluation du 6 mai 2024



9 participants

● QUESTIONS ET PROPOSITIONS

6 contributions écrites



10 questions des
participants



32 propositions des
participants

+ 29 Propositions
de VEOLIA

● ÉVALUATIONS

61 Propositions évaluées



4 évaluations



Présentation du projet final



Retrouvez l'exhaustivité :

- des retours du territoire
- des réponses de VEOLIA aux questions
- des propositions

Dans le livret de restitution,

téléchargeable via ce lien

<https://qrco.de/beoJR3>

ou

ce QR code



7 Le projet final : Présentation

Le projet final est basé sur les décisions de VEOLIA sur la base du dialogue avec le territoire autour :



Des éléments proposés par VEOLIA



Des propositions issues du territoire (communes d'Upaix et Ventavon)

Nous présentons ici les évolutions à partir du projet provisoire :

Panneau 16 > Évolutions : tableau synthétique

Panneau 17 > Projet final : Activité du site

Panneau 18 > Projet final : La qualité des déchets entrants

Panneau 19 > Projet final : Le suivi de l'exploitation et des nuisances en lien avec le territoire

Panneau 20 > Projet final : Le dialogue avec le territoire

Panneau 21 > Projet final : La gestion de la biodiversité et des milieux

Panneau 22 > Projet final : La gestion du couvert végétal

Panneau 23 > Projet final : La vie du site

Panneau 24 > Projet final : La remise en état du site

Panneau 25 > Projet final : Autres propositions

8 Évolutions : tableau synthétique

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Avant-projet	Projet provisoire	Projet final
ACTIVITÉ DU SITE	<p>Eléments fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Origine géographique des déchets (Bassin de vie Alpin) exceptionnellement d'autres régions PACA dans le cadre du PRGD PACA • Evolution du centre de tri • Valorisation des lixiviats et des biogaz • Prolongation d'un an de la durée d'exploitation du casier «Ventavon I» • Prolongation par la création d'un nouveau casier "VENTAVON II" dans les emprises libérées par la carrière • Remise en état du site après exploitation (végétalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments fixes • + 9 propositions du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments fixes • + 6 propositions du territoire retenues <p>Voir le détail panneau 9</p>
LA QUALITÉ DES DÉCHETS ENTRANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle visuel du contenu des camions à l'entrée de l'ISDND • Contrôles aléatoires lors des déversements • Les déversements sont filmés et les images sont exploitables 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +10 propositions du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet <p>Voir le détail panneau 10</p>
LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET DES NUISANCES EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • 5 mesures pour la maîtrise des odeurs • 2 mesures contre les envols • 1 mesure pour les volatiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +5 propositions du territoire • +4 propositions de VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +2 propositions du territoire retenues • +3 propositions de VEOLIA retenues <p>Voir le détail panneau 11</p>
LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +3 propositions du territoire • +1 proposition de VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +2 propositions du territoire retenues • +1 proposition de VEOLIA retenues <p>Voir le détail panneau 12</p>
LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune artificialisation (hors zone carrière récupérée) • Un suivi et des actions "biodiversité" autour et à l'intérieur du site • Suivi de la qualité des eaux • Suivi des interactions entre eaux de surface / eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +8 propositions de VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +8 propositions de VEOLIA retenues <p>Voir le détail panneau 13</p>
LA GESTION DU COUVERT VÉGÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion écologique (revégétaliser le site) en cours d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +1 proposition du territoire • +10 propositions de VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +1 proposition du territoire retenue • +10 propositions de VEOLIA retenues <p>Voir le détail panneau 14</p>
LA VIE DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • Visites du site régulières • Partenariats R&D à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +2 propositions du territoire • +5 proposition de VEOLIA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +1 proposition du territoire retenue • +5 propositions de VEOLIA retenues <p>Voir le détail panneau 15</p>
LA REMISE EN ÉTAT DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • Revégétaliser à partir d'essences locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +2 propositions du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de l'avant-projet • +2 proposition du territoire retenue <p>Voir le détail panneau 15</p>

9 Projet final : Activité du site

LES ELEMENTS FIXES



Réduire progressivement la quantité de déchets accueillis sur le site

- Passer de 65 000 t/an en 2023, à 60 000 t/an en 2024 et à 55 000 t/an en 2025/2026/2027.

Maintenir la même origine géographique des déchets

- L'écopôle du Beynon traite principalement les déchets du Bassin de Vie Alpin mais pourrait exceptionnellement accueillir des déchets d'autres régions de PACA en cas de besoin (PRPGD PACA), avec l'évacuation des refus de tri vers une installation dans leur bassin de vie d'origine.

Valoriser des lixiviats et des biogaz générés par les déchets sur le site

Faire évoluer le centre de tri

- Réorganiser les stocks et l'exploitation pour une plus grande variété de matières triées
- répondre aux attentes des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Établir un plan de Remise en état du site après exploitation (végétalisation)

Dans un premier temps, prolonger d'un an de la durée d'exploitation du casier «Ventavon I»

- Alignement de la durée d'autorisation avec les capacités techniques (dégressivité des tonnages introduite dans l'Autorisation Préfectorale actuelle)
- Le Passage en post exploitation des Casiers réhabilités de VENTAVON I
- Superficie de 9 hectares

Dans un deuxième temps, poursuivre l'exploitation par la création d'un nouveau casier "VENTAVON II" dans les emprises libérées par la carrière

- Volume disponible à Ventavon II (Vide Fouille Net) estimé à 1,1 Mm³ +/- 20%
- Durée Prévisionnelle d'exploitation 20 ans +/- 20%
- Principes d'exploitation (Sous casier, alvéole 3000 m²...)
- Mutualisation de la zone technique (Ventavon I et Ventavon II)
- Superficie de 5 hectares

+ LES PROPOSITIONS RETENUES

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA



- *"Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux devront être prévues par le dossier de demande et obligatoirement respectées."* - T19
- *"l'application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre."* - T20
- *"Une alerte des Services Préfectoraux et de la Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévère."* - T21
- *"la consultation et une lisibilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public"* - T22
- *"Travailler sur des casiers le plus petit possible"* - T10
- *"Faire respecter le bachage des camions pleins ou vides"* - T12



Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



10 Projet final : La qualité des déchets entrants

● ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Contrôle des flux entrants

La qualité des flux entrants conditionne fortement l'efficacité du traitement et du stockage.

Mise en oeuvre d'une politique d'accueil sur le site de zéro déchet valorisable - axe en synergie avec la collectivité et (CCSB) et sa politique de gestion des déchets - pour optimiser et garantir l'efficacité du fonctionnement de l'ISDND.

A l'entrée de l'ISDND, VEOLIA assure un contrôle visuel du contenu des camions, pour éviter le déversement de matière incompatibles avec la filière de traitement et stockage.

Tous les déversements sont filmés et les images sont exploitables dans l'année qui suit par VEOLIA et les services de l'Etat

Les chargements potentiellement incompatibles sont alors redirigés vers le centre de tri.

Par exemple, les matières suivantes ne sont pas admises sur l'ISDND :

- emballages cartons, cagettes de bois ou biodéchets ;
- éléments d'ameublement ou de bois ;
- des biodéchets en provenance de services de restauration ;
- invendus de boulangerie ;
- bennes d'encombrants ;
- ...



**Retrouver toutes les propositions
dans le livret de restitution**

Téléchargeable via ce QR code



11 Projet final : Le suivi de l'exploitation et des nuisances en lien avec le territoire



ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Odeurs

- Une réduction des surfaces ouvertes à l'exploitation (zone de dépôt des déchets).
- Un "drainage à l'avancement" : pour capter le biogaz au fur et à mesure de l'avancement du stockage des déchets sur site.
- Des couvertures argileuses définitives ou temporaires sur la zone de stockage pour réduire au maximum les surfaces ouvertes.
- Une amélioration continue du réseau de captage du biogaz pour adapter le captage à l'évolution de la création de biogaz, afin d'en capter le maximum et diminuer le risque d'odeurs.
- Des mesures des émissions diffuses de biogaz : analyse et suivi des défaillances via une cartographie des émissions de biogaz non captées – au minimum 2 fois par an, fréquence supérieure si problème d'odeur identifié.

Envol

- Des filets anti-envols sur l'ensemble du site, des cages mobiles pour stopper les envols à la source en cas de grand vent.
- Une interdiction de vidage des refus de tri les jours de grand vent, un abonnement et des alertes météo personnalisées pour le site, un partenariat avec l'Unapei pour 2 journées de ramassage d'envols par mois et plus en cas de vent fort, une couverture journalière du site en fin de journée.

Volatiles

Ce que VEOLIA a déjà mis en place :

- Des campagnes d'effarouchement

LES PROPOSITIONS RETENUES



- "Aborder et traiter la nuisance que représente la présence de volatiles aux abords du site" - T6
- "Contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs" - T8

➤ En cours

- V21 - Développer, avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continue des particules de H2S dans l'air aux abords du site et dans les vents dominants pour être en capacité de détecter et d'anticiper les nuisances.
- V7 - Veiller à limiter autant que possible la pollution lumineuse.
- V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de leurs entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets.



Des campagnes d'effarouchement sont déjà réalisées. La présence des oiseaux sur le site semble aléatoire. VEOLIA propose que les signalements soient faits par les témoins en cas de présence très importante d'oiseaux.



VEOLIA souhaite se rapprocher du Laboratoire Acanthis spécialisé dans les huiles essentielles pour cultiver des plantes aromatiques sur le site dans le cadre du projet végétal. (Veget'Alpes)

En réponse aux interrogations des riverains concernant le type de végétation pour la re-végétalisation du site, VEOLIA propose une rencontre avec leur écologue.

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA
- en rouge - supplément d'information VEOLIA



Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



12 Projet final : Le dialogue avec le territoire

ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Le comité de dialogue

Composition

- Communes de Ventavon, d'Upaix, Claret, Thèze (en cours)
- Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN)
- Chambre Commerce et de l'Industrie (CCI) des Hautes Alpes
- Collectif Vivre et Avenir en Val de Durance (VAVED)
- 2 riverains
- VEOLIA

Rôle

- Trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent
- Interagir avec VEOLIA et son prestataire Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue et
- Analyser les documents qui seront utilisés aux différentes étapes.
- Interagir avec les équipes de VEOLIA pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet final qui sera présenté dans le DDAE à la Préfecture.

(Retrouvez le fonctionnement et le processus de décision dans le livret de dialogue du 15 mars 2024 - accessible via ce lien <https://qrco.de/beoJR3>)



LES PROPOSITIONS RETENUES



- "Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre." - T24
- "VEOLIA peut-il imprimer le procès-verbal de chaque réunion du comité de dialogue et le faire parvenir à chaque entité ?" - T25

V25 - Création d'un comité pédagogique.

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA
- en rouge - supplément d'information VEOLIA

➤ VEOLIA s'engage à mobiliser le maximum de media pour annoncer l'atelier de restitution de la concertation du 4 juillet 24. VEOLIA prendra notamment contact avec la personne Adhoc de la CCSB.

➤ Il s'agit de la poursuite du comité de dialogue qui a accompagné le développement du projet. En d'autorisation préfectorale, VEOLIA a la volonté de poursuivre ce dialogue complémentaire à la Commission de Suivi de Site.

La CCSB propose que le dialogue, voir la collaboration, entre les riverains et la CCSB s'intensifient.



Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



13 Projet final : La gestion de la biodiversité et des milieux



ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Biodiversité

Les grandes orientations pour l'intégration de l'activité dans son environnement naturel et humain sont les suivantes:

- Aucune artificialisation en dehors des zones ayant été exploitées par la carrière ;
- Les déchets seront intégrés par couches successives afin de combler le vide laissé par l'activité carrière et reconstituer la topographie originelle du site ;
- Une gestion écologique sera mise en place afin de revégétaliser le site, en cours d'exploitation et à l'issue de la période d'autorisation d'exploitation ;
- Un suivi et des actions "biodiversité" autour et à l'intérieur du site (niches espèces protégées, refuge sur le site etc).

LES PROPOSITIONS RETENUES



- V1 - Réalisation d'une empreinte biodiversité (prévue en 2025 et déjà réalisé en 2022).
- V3 - Réaliser régulièrement un inventaire des EEE (espèces exotiques envahissantes) et déclencher des campagnes d'éradication si besoin.
- V8 - Sensibiliser régulièrement le personnel à la biodiversité et l'informer de la démarche du site.
- V13 - Installation de chandelles à pollinisateurs (pour les abeilles sauvages).
- V14 - Installation d'hibernaculum pour le lézard ocellé selon méthode écologiques Colinéo.
- V15 - S'assurer de la présence d'au moins 2 échappatoires pour la petite faune par bassin.
- V22 - Analyser la localisation des points de surveillance de la qualité des eaux, après réception du rapport de l'hydrogéologue.
- V24 - Mettre en place un suivi avec un géotechnicien. (Prévoir un passage annuel avec rapport visuel et analyses.)

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA
- en rouge - supplément d'information VEOLIA



- L'empreinte biodiversité est une démarche volontaire de VEOLIA qui complète les études réglementaires de la biodiversité réalisées depuis 2003 une année sur deux.
- Actuellement, la végétalisation du site est réalisée à partir de semences locales issues des écosystèmes environnants du site. L'éradication des EEE permet aux semences locales de se développer.



Il s'agit de surveiller aussi bien les eaux souterraines que de surface.



Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



14 Projet final : La gestion du couvert végétal

ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Remise en état

- Un gestion écologique sera mise en place afin de revégétaliser le site, en cours d'exploitation et à l'issue de la période d'autorisation d'exploitation ;

Aménagements paysagers

- Des solutions sont étudiées pour prendre en compte et anticiper la dimension paysagère pour les riverains du site et les populations locales.



LES PROPOSITIONS RETENUES



- *"Les types de plantation envisagés "comme brises vue" devront tenir compte de la typologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chaleur etc)" - T2*
- V10 V12 - Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologie.
- V8 bis - Dans le cadre de l'évolution du climat et du risque de retrait - gonflement des argiles utilisées en couverture, des tests seront menés sur site pour déterminer la meilleure couverture végétale à planter.
- V4 - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.
- V5 - Si « obligations légales de débroussaillage) le permettent réaliser des fauches tardives à une fréquence indiquée par écologie.
- V6 V9 - En cas de plantation choisir avec les écologues les espèces parmi la liste des espèces à planter qui a été réalisée avec Colinéo.
- V11 - Une étude sur l'évolution du climat dans notre région est en cours. Les conclusions permettront de mesurer l'impact du réchauffement climatique et donc de statuer sur les meilleures espèces à planter qui résisteront à la sécheresse, consommeront peu voire pas d'eau et qui permettront d'avoir un couvert végétal dense et important permettant ainsi de maintenir intègre la couverture en dessous.
- V2 - Tailler les haies en dehors de la période de nidification. (si haies à planter)

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA
- en rouge - supplément d'information VEOLIA

Les riverains et citoyens ne souhaitent pas l'installation de brises vue car ils souhaitent pouvoir visualiser ce qui se passe sur le site. En revanche, il est souhaité une collaboration entre VEOLIA et la commune pour la végétalisation de la bande des 200 m propriété de la commune en bordure du site.

Actuellement, les casiers sont recouverts d'une membrane, puis de 50 cm d'argile et de 1 m de terreensemencée avec des espèces locales. Sans forcément que cela se fasse dans une démarche expérimentale, VEOLIA a observé au cours des années que certaines espèces végétales s'installait mieux que d'autres.

La démarche de test qui sera menée a pour objectifs :

- d'anticiper les effets des changements climatiques sur les végétaux
- de préparer la végétalisation par des arbustes dont le système racinaire devra ne pas percer les membranes de couvertures des casiers.

Ce sera une obligation

Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



15 Projet final : La vie du site

ELEMENTS DE L'AVANT-PROJET CONSERVÉS



Visite du site

- Des visites de site sont régulièrement organisées. Ces dernières doivent s'ancrer dans le fonctionnement des territoire pour sensibiliser toutes les populations à la problématique déchets.

Partenariats

- Des partenariats sont à l'étude pour développer des projets de R&D abordant les questions de réduction des déchets, de réhabilitation de site, de production d'énergie verte (injection, compression du gaz), de réutilisation ...



LES PROPOSITIONS RETENUES



- *“Combiner avec la visite du site, les actions de formation et d'information au tri des déchets, permettant de visualiser le devenir des déchets (tri et enfouissement) ?” - T5*
- V19 - Réaliser des “matinées d'information” une fois par trimestre : rappel de la réglementation + quiz de connaissance.
- V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets.
- V16 - Création d'un parcours de visite scolaire, base déjà existante sur le site.
- V27 - Organisation de “portes ouvertes” une fois par an sur inscription.
- V28 - Créer un site internet dédié à l'Ecopole du Beynon avec un fil d'informations.

- en bleu - propositions du territoire
- en noir - propositions de VEOLIA
- en rouge - supplément d'information VEOLIA

VEOLIA souhaite se rapprocher du Laboratoire Acanthis spécialisé dans les huiles essentielles pour cultiver des plantes aromatiques sur le site dans le cadre du projet végétal. (Veget'Alpes)

En réponse aux interrogations des riverains concernant le type de végétation pour la re-végétalisation du site, VEOLIA propose une rencontre avec leur écologue.

Projet final : La remise en état du site

Remise en état

- Un gestion écologique sera mise en place afin de revégétaliser le site, en cours d'exploitation et à l'issue de la période d'autorisation d'exploitation ;

- *“Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan ... (prairie naturelle, thym, genevriers et autres arbustes sauvages de notre région.” - T3*

Retrouver toutes les propositions dans le livret de restitution

Téléchargeable via ce QR code



16 L'après concertation

LE COMITÉ DE DIALOGUE DEVIENT COMITÉ "D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES"

VEOLIA souhaite poursuivre le dialogue avec le territoire, le comité de dialogue évolue donc en comité pédagogique et poursuivra les rencontres et échanges après la concertation.



Composition au 1er juillet 2024

- Communes de Ventavon, d'Upaix, Claret, Thèze (en cours)
- Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN)
- Chambre Commerce et de l'Industrie (CCI) des Hautes Alpes
- Collectif Vivre et Avenir en Val de Durance (VAVED)
- 2 riverains
- VEOLIA



Fonctionnement (à préciser)

- VEOLIA assurera le secrétariat du comité pédagogique.
- VEOLIA informera par courrier électronique les membres au moins 6 jours avant chaque réunion.
- Les demandes de réunion doivent être soumises à VEOLIA par courrier électronique au moins 10 jours avant la date souhaitée.



Rôle

- Trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent
- Interagir avec VEOLIA autour de la l'exploitation, de la gestion des enjeux (environnement, odeurs, envols, volatiles, intégration paysagère), et des liens territoriaux (visites, sensibilisation et actions pédagogiques)



Décisions

- En cas de désaccord, un vote à la majorité absolue des voix des membres présents sera effectué.
- Chaque membre peut donner une procuration en cas d'absence.
- Chaque entité dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.
- En cas d'égalité des voix, des votes successifs seront organisés, attribuant une voix supplémentaire à VEOLIA en cas de troisième égalité.
- Les membres peuvent proposer l'intégration d'une nouvelle personne physique ou morale, soumise à l'approbation des membres selon les règles de décision, en limitant toutefois le comité à 15 personnes hors VEOLIA

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Trimestre 4 - 2024

17 Une nouvelle synergie CCSB / citoyens

Le dialogue a permis de faire émerger des axes d'information et d'échanges entre la collectivité en charge de la gestion des Déchets - la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) - et les citoyens.

Les axes d'information et d'échanges portent sur :



La visite des différents sites de traitement et de stockage des déchets



Les actions de sensibilisation et d'information des usagers pour tenter d'améliorer notamment le tri à la source et la diminution de la production de déchets ultimes (politique "zéro déchets valorisables" accueilli sur le site)



VEOLIA fera tout son possible pour participer à cette synergie

Les éléments de la concertation

- Tous les documents du dialogue
- Présentation synthétique des propositions
- Méthode d'évaluation des propositions et les résultats des propositions complémentaires



Retrouvez l'exhaustivité :

- des retours du territoire
- des réponses de VEOLIA aux questions
- des propositions

Dans le livret de restitution,

téléchargeable via ce lien

<https://qrco.de/beoJR3>

ou en scannant

ce QR code



18 Les documents supports au dialogue

ATELIER D'INFORMATION ET DE DIALOGUE DU 15 MARS 2024



Affiches exposées lors de l'atelier



Livret d'information et de dialogue distribué lors de l'atelier



ATELIER D'INFORMATION ET DE DIALOGUE DU 6 MAI 2024



Affiches exposées lors de l'atelier



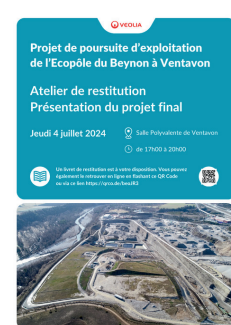
Livret d'information et de dialogue distribué lors de l'atelier



ATELIER DE RESTITUTION DU 5 JUILLET



Affiches exposées lors de l'atelier



Livret de restitution (inclus les réponses de VEOLIA aux questions du territoire)



Les documents ci-dessus ainsi que les affiches exposées aujourd'hui et le livret de restitution sont disponibles au téléchargement sur la page web dédiée au projet accessible via ce QR code ou via ce lien : <https://qrco.de/beoJR3>



19 Les propositions

La liste exhaustive des questions est disponible dans le livret de restitution à votre disposition en format papier ou via ce QR code



- 29 PROPOSITIONS DE VEOLIA
- 32 PROPOSITIONS DU TERRITOIRE

✓ Les propositions ont concerné les volets suivants:

Volets	TERRITOIRE	VEOLIA
Activité du site <i>(Filières de traitement, conformité et contrôle de l'exploitation)</i>	9 propositions (T19, T20, T21, T22, T26, T27, T32, T10, T12)	-
La qualité des déchets entrants <i>(objectifs pour le territoire, sensibilisation, formation, lien avec collectivité et gros producteurs de déchets, mécanismes incitatifs)</i>	10 propositions (T9, T14, T15, T16, T17, T18, T28, T29, T30, T31)	-
Le suivi de l'exploitation et des nuisances en lien avec le territoire <i>(gestion envols, des oiseaux, des odeurs, pollution lumineuse, risque sanitaire, qualité des eaux et milieux aquatiques)</i>	5 propositions (T6, T7, T8, T1,T13)	4 propositions (V20, V21, V7, V23)
Le dialogue avec le territoire <i>(Comité de dialogue territorial, lien avec associations, procès-verbal de réunions)</i>	3 proposition (T24, T23,T25)	1 proposition (V25)
La gestion de la biodiversité et des milieux <i>(suivi-évaluation, actions de préservation, sensibilisation)</i>	-	8 propositions (V1, V3, V8, V13, V14, V15, V24, V22)
La gestion du couvert végétal <i>(implantation, choix des essences et entretien, intervenants extérieurs)</i>	1 proposition (T2)	10 propositions (V10, V17, V8bis, V2, V4, V5, V6, V9, V11, V12)
La vie du site <i>(visites, information, sensibilisation, lettre info, portes ouvertes)</i>	2 propositions (T4, T5)	6 propositions (V19, V26, V27, V28, V16)
La remise en état du site <i>(paysage pendant exploitation et valorisation énergétique post-exploitation)</i>	2 propositions (T1, T3)	-
Total	32 propositions	29 propositions

20 L'évaluation des propositions et résultats

Toutes les propositions ont été évaluées au sein du comité de dialogue (élus, citoyens, riverains et VEOLIA)

Chaque proposition a été évaluée par une note de 0 à 10

- 0 à 4 ● Mauvaise appréciation de la proposition
- 5 ● Appréciation moyenne, neutre ou sans avis
- 6 à 10 ● Bonne appréciation

En cas d'impossibilité de notation, les mentions suivantes ont été utilisées :

NSP

Ne se prononce pas

NC

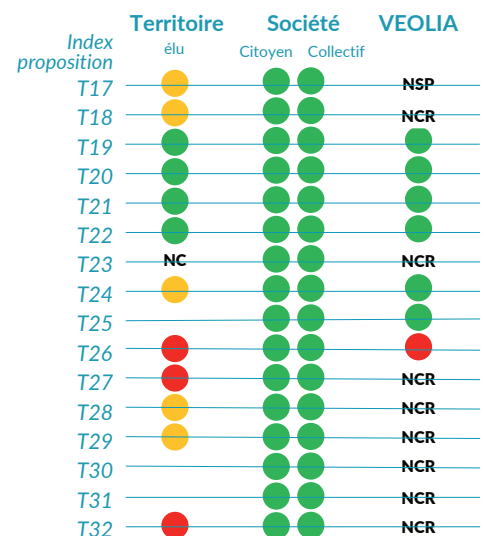
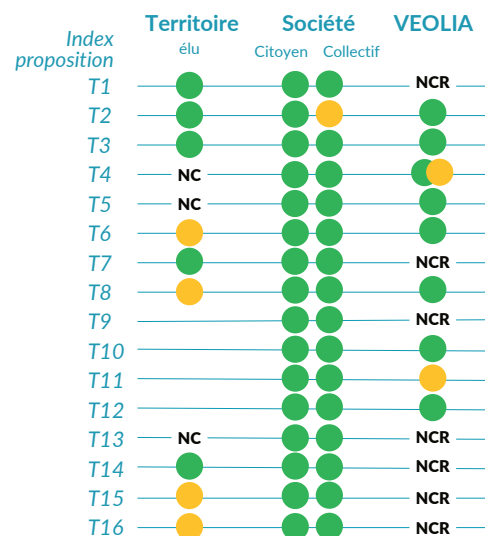
Non concerné

NCR

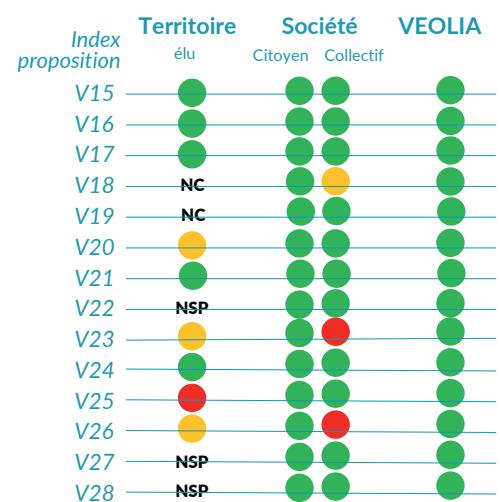
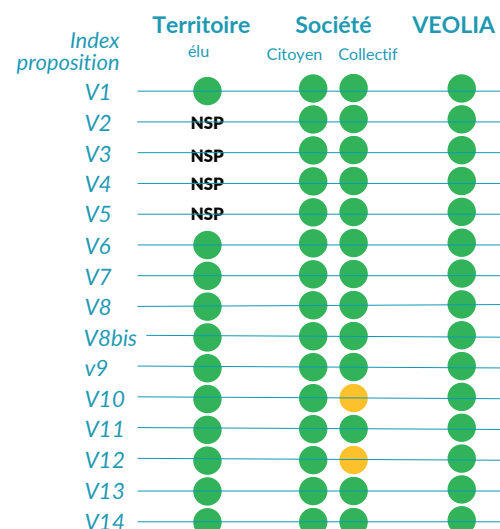
VEOLIA est non concernée :

- d'un point de vue réglementaire
- et/ou la proposition sort du champ du dossier (mais peut être impliqué au regard de sa responsabilité sociétale)
- la proposition n'est pas applicable à VEOLIA

Résultats des évaluations des 32 propositions faites par les citoyens ou les élus



Résultats des évaluations des 29 propositions de VEOLIA (attention 8 et 8 bis = 2 propositions)



21 Autres propositions 1/2

Le territoire a émis de nouvelles propositions à la suite de l'évaluation du projet provisoire. Retrouvez ci-dessous ces propositions et les décisions de VEOLIA.

NOUVELLES PROPOSITIONS



Proposition territoire 33

- « Depuis 21 ans vous n'avez toujours pas trouvé de solution, ni de faire des essais dans un coin de votre exploitation, 9 hectares quand même et ce qui serais bien c'est d'associer la commune de Ventavon pour mieux végétaliser la zone des mollards 10 hectares et de faire de cette zone un sanctuaire. »

Proposition territoire 34

- « L'inscription doit être facile et doit permettre de visiter le centre de tri du Beynon mais aussi celui de Manosque »

Proposition territoire 35

- « Il faut bien insister sur le devenir du tri et de tous ce qui se tri dans les déchets pour inciter les particuliers et les professionnels à faire plus d'efforts. »

Proposition territoire 36

- « Il faut faire plus de campagnes de récupération des envols d'une façon régulière de la Durance et de la départementale »

DÉCISIONS DE VEOLIA



Proposition retenue

C'est l'intérêt du comité d'information et d'échanges. Il est souhaité une collaboration entre VEOLIA et la commune pour la végétalisation de la bande des 200 m propriété de la commune en bordure du site.

Proposition retenue

Pour simplifier les choses, il faut se rapprocher de la CCSB (ou de la collectivité de laquelle vous dépendez) qui va regrouper les demandes et trouver le créneau le plus adapté avec Veolia pour les visites.

Veolia est non concernée

(Mission de la collectivité) Néanmoins, VEOLIA tient à sa disposition des supports pour accompagner et participer aux différents événements du département ainsi que l'organisation de visite d'installations.

Proposition retenue

De la même façon que pour les oiseaux, et comme le personnel du site ne peut pas avoir une veille permanente sur ce qui se passe à l'extérieur, VEOLIA propose que des signalements soient faits au numéro habituel du site en cas d'envols significatifs de déchets sur les bords de route. Une équipe sera envoyée dans les meilleurs délais.

22 Autres propositions 2/2

Le territoire a émis de nouvelles propositions à la suite de l'évaluation du projet provisoire. Retrouvez ci-dessous ces propositions et les décisions de VEOLIA.

NOUVELLES PROPOSITIONS



Proposition territoire 37

- « Les mesures du Biogaz ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas que le h2s a prendre en compte, il y a tous les autres polluants qui dégagent aussi des odeurs. »

Proposition territoire 38

- « L'exploitant doit surtout maîtriser les fermentations des déchets de la température interne du massif ce qui occasionne les mauvaises odeurs. »

Proposition territoire 39

- « il faut faire des formations pour les élus qui gèrent les déchets les. Maires les adjoints et les conseillers. »

DÉCISIONS DE VEOLIA



Proposition retenue

Le H2S est le composé le plus malodorant présent dans le biogaz. Le suivre aux abords du site en continue permet d'avoir une bonne indication de la diffusion d'odeurs vers l'extérieur. C'est pour cette raison que c'est ce composé qui est choisi. Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur les autres composés du biogaz (méthane, dioxyde de carbone, oxygène,...) par notre opérateur sur site. Tous les jours ouvrés sur les réseaux principaux et à minima 1 fois par mois sur l'ensemble des ouvrages du site.

Proposition non retenue

Ce qui se passe à l'intérieur du massif ne peut pas être contrôlé. La chose qui peut l'être et qui contribue à la réduction des odeurs c'est de travailler sur des surfaces plus petites (et donc couvrir au moins provisoirement les zones où on ne travaille pas) et le réglage du réseau biogaz et son suivi régulier.

Veolia est non concernée

(Mission de la collectivité) Néanmoins, VEOLIA tient à sa disposition des supports pour accompagner et participer aux différents événements du département ainsi que l'organisation de visite d'installations.

Merci pour votre participation







Un livret de restitution est à votre disposition. Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Vous pouvez nous joindre au : **04 87 87 01 45**
(accueil du site)



L'analyse de propositions et les réponses aux questions

- p. 32 à 34  Les propositions retenues et non retenues
- p. 35 à 36  Les propositions non retenues, explications de VEOLIA
- p. 37 à 40  Les propositions retenues, explications de VEOLIA
- p. 41 à 43  Les réponses aux questions

Propositions : retenues/non retenues 1/3

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Propositions écartées
ACTIVITÉ DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • "Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux devront être prévues par le dossier de demande et obligatoirement respectées." - T19 • "l'application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre." - T20 • "Une alerte des Services Préfectoraux et de la Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévère." - T21 • "la consultation et une lisibilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public" - T22 • "Travailler sur des casiers le plus petit possible" - T10 • "Faire respecter le bachage des camions pleins ou vides" - T12 	<ul style="list-style-type: none"> • "Compte tenu des impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains et très certainement sur leur santé, nous ne souhaitons pas la prolongation de l'exploitation actuelle." T26 • "conclusion il faut fermer le site et travailler sur d'autres solutions que l'enfouissement." T27 • "Il faut incinérer les ordures ménagère et non plus les enterrer, car c'est impossible de gérer les fermentations le personnel a beau faire" T32
LA QUALITÉ DES DÉCHETS ENTRANTS		<ul style="list-style-type: none"> • "Application de la loi de 2020 sur l'obligation de tri des déchets alimentaires" T9 • "respect des obligations faites aux gros producteurs (grandes surfaces, tous lieux d'hospitalisation, établissements scolaires, restaurants, infrastructures touristiques ...) de trier, à la source, les déchets recyclables" T14 • "entreprendre des actions de formation sur le tri et le recyclage destinées à tous les citoyens, mettre à leur disposition des points de collecte adaptés, mais aussi et surtout, des composteurs collectifs, peu usités dans nos départements" T15 • "expliquer clairement les enjeux financiers liés au tri : un tri efficace est moins coûteux à la population et profite à la collectivité" T16 • "un contrôle et un suivi de actions ou réalisations actions, accompagnés de rappels ou de sanctions éventuels, pollueurs= payeurs)" T17 • "instaurer une taxe incitative préconisée par le Grenelle de l'environnement de 2009 et appliquée actuellement dans 190 collectivités et concernant 4,5 millions d'habitants" T18 • "Le constat que nous pouvons faire est qu'il semble difficile d'atteindre la réduction des déchets à 55000 T en 25/26/27 si le problème de la réduction des déchets ne devient pas une priorité de toutes les collectivités territoriales (taxe incitative, ramassage porte à porte, obligation de tri des déchets alimentaires) et si les industriels ne subissent pas eux aussi des contraintes financières si défiance aux textes législatifs." T28 • "Nous suggérons que les communes assortissent aux locations de salle des fêtes ainsi que les manifestations extérieurs d'une charte de bonne conduite du tri des déchets. Même à petite échelle, cet acte pourrait être de nature à éveiller les consciences." T29 • "Se fixer des objectifs ambitieux mais possibles comme la réduction des déchets de 60% sur une période de cinq ans, et être reconnus, de ce fait, départements exemplaires ." T30 • "Soutenir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire, basée sur les piliers suivants : coût maîtrisé, tri à la source des biodéchets, collecte en porte à porte, redevance incitative." T31

Propositions : retenues/non retenues 2/3

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Propositions écartées
LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET DES NUISANCES EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Aborder et traiter la nuisance que représente la présence de volatiles aux abords du site" - T6 • "Contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs" - T8 • V21 - Développer, avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continue des particules de H2S dans l'air aux abords du site et dans les vents dominants pour être en capacité de détecter et d'anticiper les nuisances. • V7 - Veiller à limiter autant que possible la pollution lumineuse. • V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • "l'obtention d'une enquête sanitaire sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé des riverains dont les risques encourus sont encore à définir." T7 • "Si un parc de photovoltaïque devait être envisagé, nous suggérons que l'énergie produite soit redistribuée aux habitants de la commune" T1 • "La prise de conscience, par les Pouvoirs Publics, des dangers environnementaux : pollution de la Durance, risque réel d'effondrement d'une falaise fragilisée et qui bordure le site, le tout sur une zone sismique ..." T13 • V20 - Développement d'une application participative sur smartphone qui permettrait aux riverains de prendre une photo et de l'envoyer à VEOLIA via cet outil. Le signalement parviendrait à Veolia avec le point GPS de la zone à nettoyer. Ce qui permettra de renforcer la vigilance autour du site et de garder les abords propres. (d'ici 2028)
LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre." - T24 • "Veolia peut-il imprimer le procès-verbal de chaque réunion du comité de dialogue et le faire parvenir à chaque entité ?" - T25 • V25 - Création d'un comité pédagogique. (suite du comité de dialogue) 	<ul style="list-style-type: none"> • "Il faut remercier les associations qui font un travail remarquable et les services de l'état qui interviennent régulièrement et souvent à coup d'arrêté préfectoral." T23
LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX	<ul style="list-style-type: none"> • V1 - Réalisation d'une empreinte biodiversité (prévue en 2025 et déjà réalisé en 2022). • V3 - Réaliser régulièrement un inventaire des EEE (espèces exotiques envahissantes) et déclencher des campagnes d'éradication si besoin. • V8 - Sensibiliser régulièrement le personnel à la biodiversité et l'informer de la démarche du site. • V13 - Installation de chandelles à pollinisateurs (pour les abeilles sauvages). • V14 - Installation d'hibernaculums pour le lézard ocellé selon méthode écologues Colinéo. • V15 - S'assurer de la présence d'au moins 2 échappatoires pour la petite faune par bassin. • V22 - Analyser la localisation des points de surveillance de la qualité des eaux, après réception du rapport de l'hydrogéologue. • V24 - Mettre en place un suivi avec un géotechnicien. (Prévoir un passage annuel avec rapport visuel et analyses.) 	

Propositions : retenues/non retenues 3/3

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Propositions écartées
LA GESTION DU COUVERT VÉGÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Les types de plantation envisagés "comme brises vue" devront tenir compte de la typologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chaleur etc)" - T2</i> • V10 V12 - Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologue. • V8 bis - Dans le cadre de l'évolution du climat et du risque de retrait - gonflement des argiles utilisées en couverture, des tests seront menés sur site pour déterminer la meilleure couverture végétale à planter. • V2 - Tailler les haies en dehors de la période de nidification. (si haies à planter) • V4 - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires. • V5 - Si « obligations légales de débroussaillage) le permettent réaliser des fauches tardives à une fréquence indiquée par écologue. • V6 V9 - En cas de plantation choisir avec les écologues les espèces parmi la liste des espèces à planter qui a été réalisée avec Colinéo. • V11 - Une étude sur l'évolution du climat dans notre région est en cours. Les conclusions permettront de mesurer l'impact du réchauffement climatique et donc de statuer sur les meilleures espèces à planter qui résisteront à la sécheresse, consommeront peu voire pas d'eau et qui permettront d'avoir un couvert végétal dense et important permettant ainsi de maintenir intègre la couverture en dessous. 	
LA VIE DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Combiner avec la visite du site, les actions de formation et d'information au tri des déchets, permettant de visualiser le devenir des déchets (tri et enfouissement) ?" - T5</i> • V19 - Réaliser des "matinées d'information" une fois par trimestre : rappel de la réglementation + quiz de connaissance. • V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets. • V16 - Création d'un parcours de visite scolaire, base déjà existante sur le site. • V27 - Organisation de "portes ouvertes" une fois par an sur inscription. • V28 - Créer un site internet dédié à l'Ecopole du Beynon avec un fil d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Depuis son ouverture, notre collectif a souhaité la visite du centre de tri et reste toujours intéressé par celle-ci." T4</i>
LA REMISE EN ÉTAT DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>"Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan ... (prairie naturelle, thym, genévriers et autres arbustes sauvages de notre région." - T3</i> 	

Les propositions non retenues, explications de VEOLIA 1/2

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions non retenues	Commentaires
ACTIVITÉ DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • "Compte tenu des impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains et très certainement sur leur santé, nous ne souhaitons pas la prolongation de l'exploitation actuelle." T26 • "conclusion il faut fermer le site et travailler sur d'autres solutions que l'enfouissement." T27 	L'ISDND répond à un besoin des collectivités locales et permet également le maintien d'un emploi local.
	<ul style="list-style-type: none"> • "Il faut incinérer les ordures ménagère et non plus les enterrer, car c'est impossible de gérer les fermentations le personnel a beau faire" T32 	L'installation d'un incinérateur n'est pas permis dans le SRADDET comme il est rédigé actuellement (2023-2025).
LA QUALITÉ DES DÉCHETS ENTRANTS	<ul style="list-style-type: none"> • "Application de la loi de 2020 sur l'obligation de tri des déchets alimentaires" T9 	Responsabilité des collectivités. Ici, la CCSB.
	<ul style="list-style-type: none"> • "respect des obligations faites aux gros producteurs (grandes surfaces, tous lieux d'hospitalisation, établissements scolaires, restaurants, infrastructures touristiques ...) de trier, à la source, les déchets recyclables" T14 • "entreprendre des actions de formation sur le tri et le recyclage destinées à tous les citoyens, mettre à leur disposition des points de collecte adaptés, mais aussi et surtout, des composteurs collectifs, peu usités dans nos départements" T15 • "expliquer clairement les enjeux financiers liés au tri : un tri efficace est moins couteux à la population et profite à la collectivité" T16 	Ces propositions relèvent de la compétence de la CCSB et des communes utilisant le site de Ventavon.
	<ul style="list-style-type: none"> • "un contrôle et un suivi de actions ou réalisations actions, accompagnés de rappels ou de sanctions éventuels, pollueurs= payeurs)" T17 • "instituer une taxe incitative préconisée par le Grenelle de l'environnement de 2009 et appliquée actuellement dans 190 collectivités et concernant 4,5 millions d'habitants" T18 	
	<ul style="list-style-type: none"> • "Le constat que nous pouvons faire est qu'il semble difficile d'atteindre la réduction des déchets à 55000 T en 25/26/27 si le problème de la réduction des déchets ne devient pas une priorité de toutes les collectivités territoriales (taxe incitative, ramassage porte à porte, obligation de tri des déchets alimentaires) et si les industriels ne subissent pas eux aussi des contraintes financières si défiance aux textes législatifs." T28 • "Nous suggérons que les communes assortissent aux locations de salle des fêtes ainsi que les manifestations extérieurs d'une charte de bonne conduite du tri des déchets. Même à petite échelle, cet acte pourrait être de nature à éveiller les consciences." T29 • "Se fixer des objectifs ambitieux mais possibles comme la réduction des déchets de 60% sur une période de cinq ans, et être reconnus, de ce fait, départements exemplaires ." T30 • "Soutenir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire, basée sur les piliers suivants : coût maîtrisé, tri à la source des biodéchets, collecte en porte à porte, redevance incitative." T31 	Ces propositions s'adressent aux collectivités.

Les propositions non retenues, explications de VEOLIA 2/2

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions non retenues	Commentaires
LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET DES NUISANCES EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Si un parc de photovoltaïque devait être envisagé, nous suggérons que l'énergie produite soit redistribuée aux habitants de la commune" T1 	<p>Veolia n'est pas propriétaire du site. Une telle installation serait à l'initiative de la commune. Une convention serait alors mise en place entre la commune, l'exploitant du site (veolia) et l'entreprise qui installera les panneaux photovoltaïques.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • "l'obtention d'une enquête sanitaire sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé des riverains dont les risques encourus sont encore à définir." T7 	<p>Veolia informe que les personnels travaillant sur le site ont un contrôle médical annuel et que Veolia réagira immédiatement en cas de problème médical détecté. Veolia s'engage à mettre en place des analyses complémentaires des gaz si des preuves scientifiques sont apportées sur l'efficacité de ces analyses (à ce jour, les études ne montrent pas d'effets sur la santé des riverains de décharges ou d'unités d'incinération).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • "La prise de conscience, par les Pouvoirs Publics, des dangers environnementaux : pollution de la Durance, risque réel d'effondrement d'une falaise fragilisée et qui bordure le site, le tout sur une zone sismique ..." T13 	<p>Cette proposition s'adresse aux collectivités.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V20 - Développement d'une application participative sur smartphone qui permettrait aux riverains de prendre une photo et de l'envoyer à VEOLIA via cet outil. Le signalement parviendrait à Veolia avec le point GPS de la zone à nettoyer. Ce qui permettra de renforcer la vigilance autour du site et de garder les abords propres. (d'ici 2028) 	<p>Cette proposition a été abandonnée en comité de dialogue, à l'unanimité. Les investissements semblent trop importants au regard du nombre d'utilisateurs Une communication directe entre Veolia et les riverains et citoyens témoins de problèmes à l'extérieur du site est jugée comme étant tout aussi efficace.</p>
LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Il faut remercier les associations qui font un travail remarquable et les services de l'état qui interviennent régulièrement et souvent à coup d'arrêt préfectoral." T23 	<p>Veolia reste vigilante à la qualité des relations avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire.</p>
LA VIE DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • "Depuis son ouverture, notre collectif a souhaité la visite du centre de tri et reste toujours intéressé par celle-ci." T4 	<p>(Réponse d'un membre du comité de suivi, élu à la CCSB et conseiller délégué au suivi des déchetteries et des installations de tri, ainsi que du financement des déchets) Cette proposition relève de la compétence de la CCSB. La visite demandée notamment du site de Manosque sera organisée. L'élu à la CCSB souligne le fait que Veolia a toujours répondu favorablement aux demandes de visite du site de Ventavon.</p>

Les propositions retenues, explications de VEOLIA 1/4

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Explication de VEOLIA
ACTIVITÉ DU SITE ET LA QUALITÉ DES DÉCHETS ENTRANTS	<ul style="list-style-type: none"> • "Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux devront être prévues par le dossier de demande et obligatoirement respectées." - T19 • "l'application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre." - T20 • "Une alerte des Services Préfectoraux et de la Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévère." - T21 • "la consultation et une lisibilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public" - T22 • "Travailler sur des casiers le plus petit possible" - T10 • "Faire respecter le bache des camions pleins ou vides" - T12 	<p>Veolia applique strictement toutes les réglementations et fait preuve d'une grande exigence pour maintenir un haut degré de vigilance.</p> <p>Veolia a pour objectif de limiter au maximum toutes les nuisances pour le voisinage ; la mise en application de cet objectif se heurte parfois aux contraintes techniques liées à la dimension des engins d'exploitations ou à la durée de mise en oeuvre des actions de prévention des nuisances.</p> <p>Veolia interdit l'entrée sur le site de tout véhicule non bâché. Il est impossible pour Veolia de vérifier si les chauffeurs non-Veolia installent la bâche quelques kilomètres avant leur arrivée sur le site.</p>
LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET DES NUISANCES EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Aborder et traiter la nuisance que représente la présence de volatiles aux abords du site" - T6 	<p>Des campagnes d'effarouchement sont déjà réalisées.</p> <p>La présence des oiseaux sur le site semble aléatoire.</p> <p>Veolia propose que les signalements soient faits par les témoins en cas de présence très importante d'oiseaux.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • "Contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs" - T8 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> • V21 - Développer, avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continue des particules de H2S dans l'air aux abords du site et dans les vents dominants pour être en capacité de détecter et d'anticiper les nuisances. 	Pour l'analyse du l'H2S
	<ul style="list-style-type: none"> • V7 - Veiller à limiter autant que possible la pollution lumineuse. 	Pas de commentaire
	<ul style="list-style-type: none"> • V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets. 	<p>Veolia souhaite se rapprocher du Laboratoire Acanthis spécialisé dans les huiles essentielles pour cultiver des plantes aromatiques sur le site dans le cadre du projet végétal.</p> <p>En réponse aux interrogations des riverains concernant le type de végétation pour la re-végétalisation du site, VEOLIA propose une rencontre avec leur écologue.</p>

Les propositions retenues, explications de VEOLIA 2/4

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Explication de VEOLIA
LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • "Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre." - T24 	<p>Veolia s'engage à mobiliser le maximum de media pour annoncer l'atelier de restitution de la concertation du 4 juillet 24.</p> <p>Veolia prendra notamment contact avec la personne Adhoc de la CCSB</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • "Veolia peut-il imprimer le procès-verbal de chaque réunion du comité de dialogue et le faire parvenir à chaque entité ?" - T25 	<p>Pas de commentaire</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V25 - Création d'un comité pédagogique. (suite du comité de dialogue) 	<p>Il s'agit de la poursuite du comité de dialogue qui a accompagné le développement du projet.</p> <p>Après autorisation préfectorale, Veolia a la volonté de poursuivre ce dialogue complémentaire à la Commission de Suivi de Site.</p> <p>La CCSB propose que le dialogue, voir la collaboration, entre les riverains et la CCSB s'intensifient.</p>
LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX	<ul style="list-style-type: none"> • V1 - Réalisation d'une empreinte biodiversité (prévue en 2025 et déjà réalisé en 2022). 	<p>L'empreinte biodiversité est une démarche volontaire de Veolia qui complète les études réglementaires de la biodiversité réalisées depuis 2003 une année sur deux.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V3 - Réaliser régulièrement un inventaire des EEE (espèces exotiques envahissantes) et déclencher des campagnes d'éradication si besoin. 	<p>Actuellement, la végétalisation du site est réalisée à partir de semences locales issues des écosystèmes environnants du site.</p> <p>L'éradication des EEE permet aux semences locales de se développer.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V8 - Sensibiliser régulièrement le personnel à la biodiversité et l'informer de la démarche du site. • V13 - Installation de chandelles à pollinisateurs (pour les abeilles sauvages). • V14 - Installation d'hibernaculums pour le lézard ocellé selon méthode écologues Colinéo. • V15 - S'assurer de la présence d'au moins 2 échappatoires pour la petite faune par bassin. • V24 - Mettre en place un suivi avec un géotechnicien. (Prévoir un passage annuel avec rapport visuel et analyses.) 	<p>Pas de commentaire</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V22 - Analyser la localisation des points de surveillance de la qualité des eaux, après réception du rapport de l'hydrogéologue. 	<p>Il s'agit de surveiller aussi bien les eaux souterraines que de surface.</p>

Les propositions retenues, explications de VEOLIA 3/4

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Explication de VEOLIA
LA GESTION DU COUVERT VÉGÉTAL	<ul style="list-style-type: none"> • "Les types de plantation envisagés "comme brises vue" devront tenir compte de la typologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chaleur etc)" - T2 	Pas de commentaire
	<ul style="list-style-type: none"> • V10 V12 - Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologue. 	<p>Les riverains et citoyens ne souhaitent pas l'installation de brises vue car ils souhaitent pouvoir visualiser ce qui se passe sur le site.</p> <p>En revanche, il est souhaité une collaboration entre Veolia et la commune pour la végétalisation de la bande des 200 m propriété de la commune en bordure du site.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • V8 bis - Dans le cadre de l'évolution du climat et du risque de retrait - gonflement des argiles utilisées en couverture, des tests seront menés sur site pour déterminer la meilleure couverture végétale à planter. 	<p>Actuellement, les casiers sont recouverts d'une membrane, puis de 50 cm d'argile et de 1 m de terre puis ensemencée avec des espèces locales.</p> <p>Sans forcément que cela se fasse dans une démarche expérimentale, Veolia a observé au cours des années que certaines espèces végétales s'installait mieux que d'autres.</p> <p>La démarche de test qui sera menée a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'anticiper les effets des changements climatiques sur les végétaux -De préparer la végétalisation par des arbustes dont le système racinaire devra ne pas percer les membranes de couvertures des casiers.
	<ul style="list-style-type: none"> • V2 - Tailler les haies en dehors de la période de nidification. (si haies à planter) 	Ce sera une obligation
	<ul style="list-style-type: none"> • V4 - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires. • V5 - Si « obligations légales de débroussaillage) le permettent réaliser des fauches tardives à une fréquence indiquée par écologue. • V6 V9 - En cas de plantation choisir avec les écologues les espèces parmi la liste des espèces à planter qui a été réalisée avec Colinéo. • V11 - Une étude sur l'évolution du climat dans notre région est en cours. Les conclusions permettront de mesurer l'impact du réchauffement climatique et donc de statuer sur les meilleures espèces à planter qui résisterons à la sécheresse, consommeront peu voire pas d'eau et qui permettront d'avoir un couvert végétal dense et important permettant ainsi de maintenir intègre la couverture en dessous. 	Pas de commentaire

Les propositions retenues, explications de VEOLIA 4/4

Les évaluations de propositions ont permis à VEOLIA de choisir les éléments qui seront versés dans le projet final intégré à la demande d'autorisation

Volet	Propositions retenues	Explication de VEOLIA
LA VIE DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>“Combiner avec la visite du site, les actions de formation et d'information au tri des déchets, permettant de visualiser le devenir des déchets (tri et enfouissement) ?”</i> - T5 • V19 - Réaliser des “matinées d'information” une fois par trimestre : rappel de la réglementation + quiz de connaissance. • V16 - Création d'un parcours de visite scolaire, base déjà existante sur le site. • V27 - Organisation de “portes ouvertes” une fois par an sur inscription. • V28 - Créer un site internet dédié à l'Ecopole du Beynon avec un fil d'informations. 	Pas de commentaire
	<ul style="list-style-type: none"> • V17 V23 V26 - Se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets. 	<p>Veolia souhaite se rapprocher du Laboratoire Acanthis spécialisé dans les huiles essentielles pour cultiver des plantes aromatiques sur le site dans le cadre du projet végétal.</p> <p>En réponse aux interrogations des riverains concernant le type de végétation pour la re-végétalisation du site, VEOLIA propose une rencontre avec leur écologue.</p>
LA REMISE EN ÉTAT DU SITE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>“Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan ... (prairie naturelle, thym, genévriers et autres arbustes sauvages de notre région.”</i> - T3 	Pas de commentaire

Questions du territoire & réponses de VEOLIA - 1/3

La liste exhaustive des questions est disponible dans le livret de restitution à votre disposition en format papier ou via ce QR code



DONNÉES TECHNIQUES DE L'ECOPÔLE DU BEYNON



Questions du territoire



Réponses de VEOLIA

*"Qu'est-il prévu pour palier aux carences d'équipement et répondre aux besoins en capacité de tri sur notre territoire (PRGD p43) ?"
"Selon les recommandations issues du PRGD p48 pouvez-vous nous préciser quels sont les installations maintenues ?"*

- Augmentation des capacités de réception sur le centre de tri
- Augmentation des types de déchets pouvant être triés
- On ne sait pas encore combien d'installations seront maintenues. Néanmoins, Veolia prévoit de s'inscrire dans la lignée de ces recommandations

"Pouvez-vous nous donner l'évolution des tonnages pour la période 2020 à 2023 pour chaque EPCI du Bassin Alpin et la tendance 2024?"

Voir tableau prévisionnel dans le livret de restitution

"Pour quel modèle de gestion des REP êtes-vous concerné "financier" ou "opérationnel" ?"

Aucun des deux. Les modèles auxquels vous faites référence concernent les producteurs de déchets via les Eco-organismes. Veolia répond aux appels d'offres des Eco-organismes comme les autres opérateurs présents dans le domaine de la valorisation des déchets.

"Pour quelle raison le prévisionnel de la capacité d'accueil des déchets d'équipements électriques et électroniques est-il en baisse ?"

C'est notre retour d'expérience. Diminuer la capacité d'accueil des D3E ne signifie pas que moins de flux seront traités, cela signifie surtout qu'on peut toujours programmer autant d'évacuations qu'avant sans avoir à stocker plus.

"Est-il envisagé par Veolia d'utiliser des véhicules à mobilité décarbonnée à court terme ?"

C'est à l'étude pour les véhicules de collecte. Pour les véhicules légers sur site, il est prévu de passer à une flotte 100% électrique ou hybride rechargeable. (à partir de 2025)

Questions du territoire & réponses de VEOLIA - 2/3

La liste exhaustive des questions est disponible dans le livret de restitution à votre disposition en format papier ou via ce QR code



INTÉGRATION PAYSAGÈRE



Questions du territoire

“Si un parc de photovoltaïque devait être installé, celui-ci ne serait-il pas un obstacle pour les techniciens en cas de fuites ou autres problèmes sur les installations en dessous ?”



Réponses de VEOLIA

Ce type d'activité existe déjà sur d'autres installations similaires (dans notre région, sur l'ancienne décharge de Manosque) et la co-activité se passe sans problème. Si le projet voit le jour, c'est Veolia qui indiquera au prestataire ses contraintes d'accès et d'entretien aux différents réseaux.

INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PROJET



Questions du territoire

“Selon la composition indiqué ci-contre, doit-on comprendre qu'il y a 6 entités (donc 6 voix) et faut-il prévoir en cas d'absence de l'une des entité une procuration à chaque réunion ?”



Réponses de VEOLIA

Extrait du document présentant la composition, le rôle, le fonctionnement, les décisions du comité de dialogue ; document présenté au comité de dialogue du 15/03/2024.

- Les entités membres sont : “Communes de Ventavon, d'Upaix, Claret, Thèze (en cours), Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN), Chambre Commerce et de l'Industrie (CCI) des Hautes Alpes, Collectif Vivre et Avenir en Val de Durance, (VAVED), 2 riverains, VEOLIA.
- Chaque membre peut donner une procuration, et une seule, en cas d'absence.
- Chaque entité dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.”

Questions du territoire & réponses de VEOLIA - 3/3

La liste exhaustive des questions est disponible dans le livret de restitution à votre disposition en format papier ou via ce QR code



GESTION DES ENJEUX



Questions du territoire

“L'arrêté préfectoral du 26/12/2023 enjoint l'exploitant dans son article 1 alinéa 2a, à un plan d'actions afin de réduire les nuisances. Pouvez-vous nous détailler ce qui a été mis en œuvre ?”

“Pourquoi ne pas faire un relevé des mesures pour les autres polluants (méthane, plomb...) ?”

“Selon le principe "pollueur-payeurs" et compte tenu que les nuisances subies depuis plus de 20 ans par les riverains constituent un préjudice considérable pour eux, Veolia envisage-t'il de compenser cette pollution pour les populations concernées ?”

“Quel moyen pénalisant pouvez-vous mettre en place afin d'imposer aux transporteurs soit le nettoyage des camions après déversement des déchets soit remise en place des filets même à vide ?”

“Depuis 21 ans, vous n'avez toujours pas trouvé le meilleur matériaux à utiliser pour limiter les risques ?” (Couverture)

“Qu'entendez-vous par pollution lumineuse et de quel ordre est-elle aujourd'hui ?”



Réponses de VEOLIA

Les actions suivantes ont été mises en œuvre sur le site et seront maintenues :

- réduction des surfaces d'exploitation (zones ouvertes à l'accueil des déchets)
- renforcement du réseau de biogaz horizontal dans le massif de déchets
- déploiement d'un réseau de biogaz provisoire sur cette même zone pour permettre la mise en aspiration rapide
- renforcement de la couverture quotidienne sur les déchets frais
- renforcement du maillage des drains de collecte sur la zone en exploitation
- intervention d'un expert biogaz indépendant
- commande d'une mesure d'émission fugitive sur site pour une intervention fin janvier.

- Auprès du personnel Veolia, on peut mettre en place des sanctions allant de l'avertissement au licenciement,
- Pour les chauffeurs non salariés de Veolia, on peut leur interdire l'accès au site.

Les matériaux utilisés sont de type argile et terre, conformément aux exigences de notre arrêté préfectoral pour le réaménagement du site.

La pollution lumineuse correspond à l'éclairage qui reste allumé toute la nuit. C'est le cas autour du centre de tri, bien qu'une campagne de remplacement des luminaires ait été menée pour installer un éclairage plus doux et diffus, conformément aux recommandations des écologues qui suivent le site, afin de perturber moins les espèces animales nocturnes. Sur l'ISDND, il n'y a pas d'éclairage permanent ; un éclairage est seulement présent au niveau de l'usine en cas d'astreinte, avec des lumières du même type que celles utilisées autour du centre de tri.

Les retours écrits exhaustifs du territoire

Retour 1 - 1/9

Objet: Re: Ventavon - Préparation 2ème Réunion du comité de dialogue (Écopôle du Beynon)

Date: 27 mars 2024 à 19:49

À: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour

Veillez trouver ci-joint nos remarques et questions sur début du livret réalisé par représentantes du Collectif VAVED.

Cordialement

Remarques

- Fragilité de la palaise surplombant la durante. Envoi de plastiques et papiers vers celle-ci.
- Poussières en quantité générée par la SAB et vous-même (extraction - concassage mais aussi passage nombreux camions par les 2 exploitant.

3 - La concertation

Questions

L'arrêté préfectoral du 26/12/2023 engage l'exploitant dans son article 1 alinéa 2a, à un plan d'actions afin de réduire les nuisances. Pourriez-vous nous détailler ce qui a été mis en œuvre ?

Remarques

Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux devront être prises par le dossier de demande. Et obligatoirement respectées.

Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Retour 1 - 2/9

5 - Le comité de dialogue

Questions

selon la composition indiquée ci-dessus, doit-on comprendre qu'il y a 6 entités (donc 6 voix) et faut-il prévoir en cas d'absence de l'une des entités une procuration à chaque réunion ?

Remarques

Est-ce possible d'imprimer le procès verbal de chaque réunion et le faire parvenir à chaque entité ?

6 - Besoins du territoire

Questions

- Qu'est-il prévu pour palier aux carences d'équipement et répondre aux besoins en capacité de traitement du territoire (PRGPD p.43) ?
- Selon les recommandations issues du PRGPD p.48, pouvez-vous nous préciser quels sont les installations maintenues ?

Remarques

Les objectifs de réduction fixés par le PRGD ne seront pas réalisés sur notre territoire pour les années à venir si rien ne change.
Depuis 2015 nous interpellons tous les interlocuteurs susceptibles d'agir dans le cadre de la réduction des déchets - voir 1 de nos courriers en P.J. et dossier établi à l'attention du Président de la CC.S.B.
Dans la mise en place de la Taxe Incitative nous vous invitons à prendre connaissance des rapports de l'ADEME de 2021 et 2024.

Questions

Pourriez-vous nous donner l'évolution des Tonpages des pour la période 2020 à 2023 pour chaque EPCI du Bassin Alpin et la tendance 2024 ?

Collectif : 27.03.2017

Collectif Vie et Avenir en Val de Durance
Chez Madame ROBIT
Quartier St Ariès
05300 VENTAVON



victavenirenvaldedurance@gmail.com

à Monsieur SPAGNOU Daniel
Président de l'intercommunalité
du Buëch-Sisteronnais
Maire de Sisteron
Mairie de 04200 SISTERON

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître la création, en mars 2015 et à Ventavon, du collectif "Vie et Avenir en Val de Durance".

Et c'est en votre qualité de Président de l'intercommunalité du Buëch-Sisteronnais que nous nous permettons de vous adresser ce courrier qui voudrait vous informer plus amplement des raisons qui nous ont conduits à cette réalisation ainsi que les initiatives déjà entreprises ou à venir dans le seul but de préserver la santé de tout citoyen et de sauvegarder son environnement.

Notre Collectif a été créé en mars 2015 compte tenu des nuisances subies par les riverains de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), de notre inquiétude pour leur santé et de la non prise en compte de leurs problèmes par l'exploitant et les autorités responsables.

Nous nous attachons à exercer une surveillance extérieure du site, à signaler les odeurs à Alpes Assainissement, à Air Paca et aux services de la Dreal qui sont encore informés des dysfonctionnements constatés.

Nous serions, du reste, heureux de vous inviter à venir voir le centre d'enfouissement par l'extérieur et de façon impromptue. En effet, cette façon d'opérer s'impose si l'on veut éviter, lors des visites organisées par Véolia, "le tout idyllique" prôné par l'Exploitant. D'ailleurs, l'absence, même, d'odeur détectable constatée en ces occasions, démontre bien que "quand Il veut, Il peut".

A ce jour, nous sommes conscients d'être contraints de dresser des constats négatifs mais nous espérons par nos actions parvenir à :

- l'application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre.
- une alerte des Services Préfectoraux et de la Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévères.
- l'obtention d'une enquête sanitaire sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé des riverains dont les risques encourus sont encore à définir.
- la prise de conscience, par les Pouvoirs Publics, des dangers environnementaux : pollution la Durance, risque réel d'effondrement d'une falaise fragilisée et qui bordure le site, le tout sur une zone sismique...
- convaincre l'Exploitant de contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs.
- la fermeture du Centre en 2023.

Retour 1 - 4/9

la consultation et une lisibilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public.

Nous souhaiterions savoir comment la nouvelle Intercommunalité envisage l'uniformisation de la gestion des déchets des trois anciennes communautés de commune.

Aujourd'hui, la gestion des déchets constitue un énorme enjeu en terme environnemental et financier. C'est pourquoi nous pensons que la mise en place des intercommunalités pourrait être l'occasion d'engager une réflexion en profondeur, de porter un regard novateur et d'édifier des solutions pertinentes et durables, différents actes complémentaires qui démontreraient que nos territoires ruraux peuvent aussi se montrer exemplaires dans la sauvegarde de notre terre.

Nous vous prions d'accepter encore que nous vous faisons part de quelques pistes de réflexion qui devraient nous acheminer, peu à peu, vers un tri optimal des déchets :

- *respect des obligations faites aux gros producteurs (grandes surfaces, tous lieux d'hospitalisation, établissements scolaires, restaurants, infrastructures touristiques...) de trier, à la source, les déchets recyclables ;

- *entreprendre des actions de formation sur le tri et le recyclage destinées à tous les citoyens, mettre à leur disposition des points de collecte adaptés, mais aussi et surtout, des composteurs collectifs, peu usités dans nos départements ;

- *un contrôle et un suivi de actions ou réalisations actions, accompagnés de rappels ou de sanctions éventuels, pollueurs = payeurs) ;

- *expliquer clairement les enjeux financiers liés au tri : un tri efficace est moins coûteux à la population et profite à la collectivité) ;

- *instaurer une taxe incitative préconisée par le Grenelle I de l'environnement de 2009 et appliquée actuellement dans 190 collectivités et concernant 4,5 millions d'habitants ;

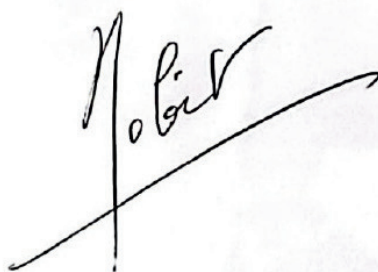
- *se fixer des objectifs ambitieux mais possibles comme la réduction des déchets de 60% sur une période de cinq ans, et être reconnus, de ce fait, départements exemplaires...

Nous restons à votre disposition pour d'autres renseignements au besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très respectueuse considération.

A Ventavon, le 29 mars 2017

Pour le collectif



Retour 1 - 5/9

INFORMATIONS DESTINEES A MONSIEUR SPAGNOU A SA DEMANDE CONCERNANT DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES DU POINT DE VUE DU SERVICE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (NON DANGEREUX)

Le 24/03/2017

1 - PREAMBULE pour partie construit à partir de l'émission suivante qu'il est recommandé d'écouter :

<http://www.franceculture.fr/emissions/terre-terre/rien-jeter> avec l'intervention de Colette Castagnoli de l'association Zeru Frazu en Corse et de l'ancien sénateur rhénan, Jacques Müller.

Le retard de la France dans le domaine des déchets ménagers est connu et reconnu.

Il semble reposer sur plusieurs facteurs :

A - Cette manière de la part des acteurs et opérateurs de se renvoyer la responsabilité de l'échec :

- pour les élus ce sont les usagers qui ne veulent et ne savent pas employer les gestes vertueux,
- pour les usagers la posture se résume ainsi : « pourquoi trier puisque la taxe ou la redevance des déchets ménagers augmente toujours plus ? ».

B - La roublardise des opérateurs privés de collecte et de traitement, détenteurs de grands moyens de communication, qui profitent du peu de culture des déchets des élus pour leur faire croire que :

- leurs compétences industrielles permettent de résoudre tous les problèmes (même si à terme les territoires se dirigent dans un mur financier) ;
 - qu'à défaut d'utiliser ces compétences les élus prennent des risques et vont au-devant de difficultés.
- Bien entendu ces lobbies ne livrent pas le fond de leur pensée : obtenir les clefs d'un système qui leur rapporte de substantiels profits. Ils ne disent pas aux élus qu'ils sont présents dans l'Europe du Nord et connaissent les méthodes d'un service vertueux. Les sacs jaunes délivrés en Allemagne pour les recyclables portent d'ailleurs le logo de la multinationale bien connue, VEOLIA, qui est titulaire de nombreux marchés publics pour la collecte des déchets ménagers dans ce pays.

L'analyse montre pourtant que :

- lorsque le service est bien organisé les usagers se prennent même au jeu pour parfaire la prévention et la gestion de leurs déchets ;
- les trois piliers d'un efficace service des déchets ménagers et assimilés, au coût maîtrisé, sont le tri à la source des biodéchets, la collecte en porte à porte et la redevance incitative.

C - Les croyances qui ont la peau dure :

- « le porte à porte est impossible sur nos territoires » : c'est oublier que l'Autriche a aussi des villes, des zones rurales avec des écarts, des stations de ski ... et pourtant elle a atteint un taux de valorisation « matière organique » de 80% (9% en PACA).

Le tri à la source et le porte à porte favorisent la maîtrise des coûts dans la mesure où le nombre de passages des bennes est très réduit : dans l'émission ci-dessus, les déchets ultimes sont collectés une fois tous les 15 jours en Thann-Cernay, les recyclables et les biodéchets une fois par semaine alternativement, alors qu'en Corse le passage est journalier pour les déchets résiduels, auquel il faut encore ajouter la collecte des recyclables (non connue).

En France, dans les zones rurales, les bacs à roulettes peuvent être déposés pour la collecte aux lieux actuels de relevage. Pour les points de collecte très éloignés des habitations, les bacs peuvent rester sur le lieu actuel de relevage, munis de serrures. Les collectes conserveront ainsi leurs parcours.

- « les déchets c'est une question de mentalité, de culture » : pourtant, à Capannori en Italie le taux de valorisation matière a atteint 82% et dans ce même pays l'agglomération de Trévis, 80 000 habitants, produit 50 kg de déchets ultimes par an et par habitant et compte atteindre 10 kg en 2022. En Alsace, Mulhouse produit 340 kg/an/habitant, la communauté de communes voisine de Thann-Cernay a atteint 94 kg/an/hab. Non, la réussite du service déchets n'est pas une question de « culture, de mentalité », elle repose assurément sur un dispositif et une volonté politique.

D - Le paiement à la tonne de déchets collectés et traités

Même un enfant peut comprendre qu'aussi longtemps que les services seront rémunérés à la tonne de déchets collectés et traités, les opérateurs ne feront rien pour en diminuer les volumes. San Francisco aux E-U l'a bien compris.

Retour 1 - 6/9

2 – QUELQUES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES EN FRANCE

La recherche est réalisée à partir des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets des sites des collectivités. Parfois les calculs sont réalisés à partir de données brutes.

Nous avons examiné les sites d'une partie des collectivités appartenant au réseau COMPOST PLUS afin de réduire le champ d'investigation à une dimension autorisant le « possible » et sachant que le tri à la source des biodéchets est l'un des trois piliers d'un service des déchets efficace au coût maîtrisé.

<http://www.compostplus.org/articles.php?lng=fr&pg=136>

Des collectivités susceptibles d'avoir organisé exemplairement leur service public des déchets et n'appartenant pas à ce réseau existant, certaines sont connues car mises en avant par les médias, d'autres sont moins connues, ou encore sont ignorées de nous.

Les sites sélectionnés :

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

http://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/DECHETS/DECHETS_BILAN-CAPV_2015.pdf

Smictom du Pays de Vilaine

<http://www.smictom-paysdevilaine.fr/wp-content/uploads/2012/03/Rapport-Annuel-2015-pour-le-web.pdf>

Communauté de Communes Porte d'Alsace

<http://www.cc-porte-alsace.fr/environnement/om-2015-rapport-annuel.pdf>

Syndicat Mixte Thann-Cernay

http://www.smtc68.fr/img/rapport%20annuel%202015_SMTC.pdf

Comcom Vallée de l'Hérault et Syndicat centre Hérault

<https://www.cc-vallee-herault.fr/vie-pratique/environnement/ordures-menageres-406.html>

<http://www.syndicat-centre-herault.org/-Environnement-qualite-.html>

Nom	€ Réseau Compost +	Département	% valorisation matière (1)	Déchets résiduels en Kg/hab/an(2)	Coût/hab /an (€)(3)	Tarification (6)	Détail Tarification (due pour résiduels uniquement en €)
C Agglo Pays Voironnais	Oui	Isère	54	190.5	121.2 HT	TEOM	so
Smictom Pays de Vilaine	Oui	Ille et Vilaine	60.4	86	112 TTC	RI/ personne /levée	104/an/foyer 1pers + 4 à 6 par levée si >12 ou >20 levées
Comcom Porte Alsace	Non	Haut-Rhin	82.3	72.7	100 TTC	RI/poids	57.5/an/foyer + 0.94/levée + 0.48/par kg
Syndicat mixte Thann-Cernay	Oui	Haut-Rhin	61.4	94.4	128.5 TTC	RI/ volume	C1 60 litres 269.33 C0.5 60litres 200.20
Comcom Vallée Hérault	Oui	Hérault	46	183	108 TTC	TEOM	so

Retour 1 - 7/9

Nom	Collecte : porte-à-porte Conteneurisation	Fréquence	Bennes	Remarques
C Agglo Pays Voiron- nais	1 bac déchets résiduels 1 bac emballages 1 bac papiers/cartons 1 bac biodéchets (4)	Résiduels et biodéchets Bourg 2/s Extérieur 1/s Papier/embal. Bourg 1/s Ext : 1/14j	Bicomparti- mentées Résiduels et bio Emballages et papier	
Smictom Pays de Vilaine	1 bac déchets résiduels 1 bac emballages 1 bac biodéchets (5)	1/14j 1/14j 1/semaine	Bicompar- timentées	Une petite partie de la collecte en apport volontaire (env 10%). Refus de collecte si anomalie.
Comcom Porte Alsace	1 bac déchets résiduels 1 sac emballages 1 bac papiers/cartons 1 bac biodéchets	1/semaine 1/semaine 1/semaine	Benne équipée d'un lecteur de puce	Pas de collecte des biodéchets (il reste encore une marge de réduction des poids et des coûts). Collecte des biodéchets en projet.
Syndicat mixte Thann- Cernay	1 bac déchets résiduels 1 sac emballages 1 bac biodéchets	1/sem. ou/14j 1/sem. ou/14j 1/semaine		Sacs pour emballages vendus. Refus de collecte si anomalie.
Comcom Vallée Hérault	1 bac déchets résiduels 1 bac biodéchets Dans petites rues du bourg 1 bac à poignée résiduels 1 bac à poignée biodéchets	1/sem 1/sem Bourgs 2/sem 2/sem	Bennes, micro- bennes, camions- bennes	Comcom : collecte bacs et certains gros producteurs biodéchets Syndicat : valorisation dont compost et traitement (colonnes recyclables, déchèteries, ISDND, inertes)

(1) Objectif Grenelle 45% en 2015, Loi TECV 55% en 2020 et 65% en 2025 ; résultat PACA 2014 (Obs. Rég. Déchets) 33%

(2) Moyenne nationale 268 kg/hab.

(3) PACA 2014 : 183 € TTC/hab (Obs. Rég. Déchets)

(4) La loi Grenelle 2 a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets pour les établissements qui en produisent des quantités importantes (> 10t/an).

(5) La loi TECV a édicté la généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

(6) La même loi prévoit la progression vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025 ;

Notre préférence va aux Pays de Vilaine. Mais bien sûr Voiron est plus proche. Le syndicat du Centre Hérault pousse très loin les valorisations et traitements, ainsi que leur chiffreage (rapport annuel). La comcom Porte d'Alsace présente de très beaux résultats malgré l'absence de collecte des biodéchets.

Par ailleurs il est des éléments en matière de gestion des déchets qu'il faut connaître absolument :

Retour 1 - 8/9

- Le tri à la source des biodéchets et leur compostage est toujours moins cher que leur enfouissement. De plus ces modalités réduisent considérablement la pollution et les transports (odeurs, gaz à effet de serre et gaz toxiques, lixiviats). C'est un levier efficace pour réduire les coûts de gestion des déchets, surtout en zone rurale où il n'est pas nécessaire de pratiquer la collecte des biodéchets (composteurs individuels, composteurs collectifs)

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/dossier/combien-content-dechets/couts-gestion>

- Autre levier pour réduire les coûts de gestion des déchets : réduire le nombre de collectes dans le temps. En pratiquant le tri à la source des biodéchets les bacs de déchets ultimes restent secs et inodores, et ils sont remplis moins rapidement. La fréquence temporelle actuelle des collectes n'est plus une obligation. Par ailleurs, dans une région peu peuplée comme la nôtre, le déplacement des bennes et la rémunération du personnel coûtent très cher à chaque habitant. Il est d'autant plus important de cibler dès le début une réduction des collectes (il n'est pas question ici de la réduction des rotations géographique imposées par les opérateurs en diminuant le nombre de points de relevage, car même si les charges des usagers pour apporter leurs déchets dans les conteneurs ne sont pas prises en compte dans la redevance, elles existent et sont masquées. Les opérateurs tirent leur épingle du jeu).

- Seules la responsabilisation des citoyens (par la mise à disposition de conteneurs individuels) et leur implication dans la mise en œuvre et le fonctionnement du service sont garants d'une gestion optimale des déchets. Les conteneurs individuels peuvent être contrôlés. Comment contrôler les apports volontaires dans des conteneurs collectifs ? Et le dépôt au pied de ces conteneurs, surtout lorsque la redevance incitative sera mise en place ? Investir à l'heure actuelle dans du collectif est une faute d'organisation et d'investissement.

- La solution utilisée par la ville de Fribourg (cf infra) consistant à vendre des vignettes à coller sur les couvercles des conteneurs est à retenir. Les rôles, indispensables du point de vue de l'incitativité, sont difficiles et fastidieux à mettre chaque année à jour. Les rieurs peuvent contrôler l'adéquation entre la redevance versée par l'usager et le service rendu. L'Etat et les départements l'ont pratiqué avec les vignettes automobiles pendant des décennies.

- La pesée embarquée est onéreuse. La solution de Fribourg consistant à distribuer des conteneurs de contenance différenciée est une très bonne solution.

- La tarification incitative peut permettre de réduire les déchets de 30 à 50 %, elle peut améliorer la collecte séparée et faire diminuer les Déchets Ménagers et Assimilés.

<http://presse.ademe.fr/2016/11/avis-la-tarification-incitative-pour-la-gestion-des-dechets.html>

- Rappel : depuis 2002 il est interdit d'enfouir des déchets non recyclables en ISDND. La jurisprudence l'a confirmé.

CA Marseille 09MA00154

http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?sessionId=0A070CB3E193ED6671D7A626B97DD3C4.tpdjo14v_2?oldAction=rechExpJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000024533049&fastReqlId=528833128&fastPos=15

CA de Lyon 04LY00287

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000022154523>

Cour de cassation n°03-17.224

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudl.do?idTexte=JURITEXT000007498333>

Certains services de la DREAL savent appliquer l'interdiction d'enfouissement des déchets recyclables :

<http://documents.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/commun/H/0/3bc723735bfd4c6ab208519681721d40.pdf>

3 – LE CAS DE FRIBOURG EN ALLEMAGNE

Voici le cas observé à Freiburg en Forêt Noire, et sa zone rurale située également pour partie en montagne, ville qui depuis longtemps a mis en place un mode de prévention et de traitement des DMA efficace :

Les ménages disposent chacun de 2 ou 3 bacs (2 pour les usagers qui compostent leurs biodéchets) :

- Bac gris de déchets ultimes, volume et fréquence de collecte au choix. Une collecte par semaine. Bac affecté à une adresse postale et non à un nom d'usager (« 2 rue Propre », par exemple). Bacs qui peuvent être fermés à clef à la demande des usagers avec facturation de la serrure montée pour 57,31 €.

- Bac vert pour papiers (livres, journaux, cahiers, sachets ...) et cartons. Une collecte tous les 15 jours

- Bac marron pour les biodéchets (jardins et cuisine). Une collecte par semaine et deux nettoyages par an.

Retour 1 - 9/9

15
ces

La redevance est affectée au bac gris uniquement selon son volume et la fréquence de la collecte choisie. Une vignette produite par l'opérateur ASF, sans identification du redevable, est collée sur le couvercle du bac gris afin que les ripeurs vérifient l'adéquation entre services rendus et paiement. Cette façon d'encalsser les produits du service évite les problèmes de la tenue des rôles de redevables, des déménagements,, élimine l'émission d'innombrables titres de recettes, et représente un gain de temps et une réelle économie financière.

En outre, pour les productions supplémentaires occasionnelles de déchets ultimes, les usagers peuvent acheter des sacs en plastique recyclé rouges, qu'ils posent avec le bac gris le jour de collecte (4.28 € pour 35 litres, 8.56 € pour 70 litres).

Les usagers peuvent se grouper pour utiliser un bac plus grand pour plusieurs personnes au lieu de plusieurs petits bacs (au sein d'un immeuble par exemple. Un des intérêts est qu'un bac de 140 l occupe la même place que celui de 35 l). Un volume de bac minimum de 5 litres par personne et par semaine est requis. Les bacs de 140 l sont conçus avec partitions pour les volumes de 35 l et 60 l.

http://www.abfallwirtschaft-freiburg.de/de/gebuehren/gebuehren_pdf/Merkblatt_Satzungsbehaelter_2015.pdf

Dans les zones rurales les bacs qui sont équipés de roues peuvent être regroupés en apport volontaire sur les lieux de relevage par les bennes pour éviter la multiplication des lieux de relevage.

Les ménages qui compostent leurs biodéchets sont exonérés de 8 € de redevance par an en 2016

Les tarifs appliqués en 2016 sont les suivants :

Redevance forfaitaire annuelle en fonction de la taille des ménages (ou regroupement de personnes)

1 personne	€ 104,76
2 personnes	€ 111,24
3 personnes	€ 135,24
4 personnes	€ 153,24
5 personnes et plus	€ 179,88

Redevance incitative annuelle au choix du volume et de la fréquence de collecte

Bac	35 litres	60 litres	140 litres	240 litres
1 collecte pour 2 semaines (€)	38,64	66,36	154,56	265,44
1 collecte par semaine (€)	77,28	132,72	309,12	530,88

Les déchets recyclables (tous les plastiques, l'aluminium, les métaux, ... d'emballages alimentaires ou d'hygiène)

Des sacs jaunes de 50 l en matière plastique recyclée sont mis à disposition des usagers afin que soient entreposés ces emballages qui sont nettoyés au préalable. Ces sacs sont posés dans la rue (parfois en intéressantes pyramides) ou devant les domiciles pour une collecte une fois toutes les deux semaines.

Verres

Des containers sont disposés sur le territoire pour le tri et le dépôt des verres verts, marron et incolores.

Autres matières recyclables (DEEE, métaux, vêtements, chaussures ...)

26 îlots de containers ont été créés sur le territoire pour le dépôt de ces objets. En outre les usagers peuvent les déposer auprès des déchèteries.

http://www.abfallwirtschaft-freiburg.de/de/private_haushalte/Wertstoffsammlung/wertstoffinseln.php

Les déchets ultimes sont éliminés à Freiburg par incinération, mode d'élimination le plus onéreux.

Comparaison avec les coûts opérés dans les Hautes-Alpes :

- Gap : un couple dans une maison individuelle, avec compostage des biodéchets : montant de la taxe : 453 euros
Coût calculé si le couple habitait à Freiburg : 141,88 euros soit trois fois moins
 - Sud des Hautes-Alpes : coût de la redevance pour le foyer : 175 euros. Montant qui serait payé à Freiburg : 135,54 euros. Soit nettement moins, et cela pour un service optimisé au regard de l'environnement.
- Qui peut encore prétendre qu'un service efficace avec tri à la source, collecte en porte à porte et redevance incitative grève les coûts pour les usagers ?**

Pour en savoir plus :

Le site d'ASF traduit par google :

<https://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=de&u=https://www.abfallwirtschaft-freiburg.de/&prev=search>

Une conférence très instructive en 5 parties

<https://www.youtube.com/watch?v=OCBnFHQBhQ>

Retour 2 - 1/1

Objet: Re: Invitation: Comité de dialogue - Ventavon @ Fri Feb 16, 2024 2:30pm - 4:30pm (GMT+1) (tbourg05@gmail.com)

Date: 15 février 2024 à 19:15

À: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu

bonjour

je suis monsieur I . j'ai bien reçus votre invitation pour la première réunion de concertation et je me suis inscrit pour venir le jeudi 15/02/24 a l'ancienne école de ventavon a 10h mais je ne suis pas retraité ni rentier et je ne me suis pas inscrit pour le vendredi 16 a 14h30.

Quant ont invite des personnes a une réunion un jour précis a un horaire bien définis ont respecte cette horaire et le jour ,ont ne change pas la date du jour au lendemains ,je ne pourrais donc pas venir a cette réunion et je le regrette.

Néanmoins je suis contre la prolongation du site d'enfouissement du beynon ,23 ans ça suffit,23 ans de mauvaise gestion du site et des fermentations qui générè des biogaz,23 ans que l'ont respirent ses gaz et leurs composés chimique j'habite le quartier du grand GUIBERT et nous somme en première ligne lorsque le vent du sud souffle et que le site dégage des odeurs pestilentiel stop.

Il faut incinérer les ordures ménagère et non plus les enterrer ,car c'est impossible de gérer les fermentations le personnel a beau faire ce qu'il peut quant le pourrissoir s'emballé c'est trop tard et nous ont dégustent .

Il faut remercier les associations qui font un travail remarquable et les services de l'état,qui interviennent régulièrement et souvent a coup d'arrêté préfectoral.

Mes parents ont respirer cette puanteur d'odeur pendant 10 ans ou la gestion du site a été catastrophique , ma mère est malheureusement décédé depuis et mon père est actuellement en ehpad ,ils avaient perdu le gout et pour compenser cette perte il mettais plus de sel sur leurs alimentation ,résultat il s'en est suivit des problèmes cardiaque sévère,et le comble c'est que ARS ne vient pas sur le site,car la population n'est pas assez importante.

Les maisons perdent de la valeur a la vente et aucune compensation,les taxes foncière augmentent comme si le quartier était un coins de paradis.

conclusion il faut fermer le site et travailler sur d'autres solution que l'enfouissement.

cordialement

Retour 3 - 1/4

Objet: livret information et dialogue
Date: 19 avril 2024 à 18:46
À: concertation@acceptablesavenirs.eu

Bonjour
Veuillez trouver ci-joint documents complétés par nos soins.
Bonne réception
Cordialement

Collectif VAVED

rep Veolia avril.docx
7,4 Mo



8 - Fonctionnement d'une ISDND

Questions

quel moyen permettant pouvez vous mettre en place afin d'imposer aux transporteurs soit le nettoyage des camions après déversement des déchets soit remise en place des filets même à vide ?

Remarques

Depuis de nombreuses années nous constatons des envois de papiers, plastiques etc. issus des camions repartant à vide de l'ISDND et quelquefois de camions pleins dont le bache est défaillant (trous des filets ou autre). Le nombre important de transports impacte considérablement le secteur (bruits, odeurs, envois, encombrement de la RD 1085) et dégradation de celle-ci) et pollue même l'air par les émissions de gaz à effet de serre.

Questions

Par quel modèle de gestion des REP êtes vous concernés "financier ou opérationnel" ?
Selon le principe "pollueur payeur" et compte tenu que les nuisances liées depuis plus de 30 ans par les riverains constituent un préjudice considérable pour eux, Veolia envisage-t-elle de compenser cette pollution pour les populations concernées ?

Retour 3 - 2/4

Remarques

L'importante évolution de la TGAAP ne produit pas l'effet escompté. En effet la production des déchets en France est supérieure à la production moyenne à l'échelle européenne. La TGAAP est supportée par l'ensemble des citoyens, pollués ou non, elle est donc injuste et peu dissuasive.

Remarques

Compte tenu des impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains et des certaintes sur leur santé, nous ne souhaitons pas la prolongation de l'exploitation actuelle.

Remarques

Le constat que nous pouvons faire est qu'il semble difficile d'atteindre la réduction des déchets à 55,000 T en 25/26/27 si le problème de la réduction des déchets ne devient pas une priorité de toutes les collectivités territoriales (taxe incitative, ramassage au porte à porte, obligation de tri des déchets alimentaires) et si les industriels ne subissent pas les contraintes financières liées à l'écart aux textes législatifs.

Nous jugeons que les communes associées au lieu localités au fait de saler des fêtes ainsi que les manifestations extérieures d'une charte de bonne conduite du tri des déchets. Même à petite échelle, cet acte pourrait être de nature à éveiller les consciences.

Questions

Pour quelle raison le prévisionnel de la capacité d'accueil des déchets d'équipements électriques et électroniques est-il en baisse ?

Retour 3 - 3/4

Remarques

Depuis son ouverture, notre collectif a beaucoup visité du centre de tri de Plasnoque et reste toujours intéressé par celle-ci.

Questions

À un parc de photovoltaïques devant être installé, celui-ci ne serait-il pas un obstacle pour les techniciens en cas de fuites ou autres problèmes sur les installations en dessous?

Propositions

Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan entièrement détruit par les exploitations (prairie naturelle, thym, genévriers et autres arbustes sauvages de notre région) la faune et la flore saura retrouver ses lieux de prédilection dès lors que la nature reprendra le droit.

À un parc de photovoltaïques devant être envisagé, nous suggérons que l'énergie produite soit redistribuée aux habitants de la commune.

Remarques

La zone d'activités est installée sur du terrain herbacé avec thym, fleurs sauvages (type arnica) et différents arbustes naturels. Les types de plantation envisagés par les élus doivent tenir compte de la biologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chablis, etc...)

Retour 3 - 4/4

Questions

Est-il envisagé par Veolia d'utiliser des véhicules à mobilité électrique à court terme ?

Remarques

En raison du nombre important de camions, le trafic ne pose pas d'inconvénients à la vie du territoire (bruit, pollution, contribution au gaz à effet de serre...)
C'est ce qui sera mis en œuvre pour sensibiliser les acteurs locaux autour dans le domaine des déchets, ne peut être que positif.

Propositions

- Appliquer de la loi de 2020 sur l'obligation du tri des déchets alimentaires.
- Travailler sur les camions le plus petit possible.
- Recourir le service en exploitation participative de façon conséquente afin de limiter odeurs, envas et volatiles.
- Faire respecter le bouchage des camions pleins et vides.

Remarques

Les odeurs et envas sont des préjudices majeurs depuis l'ouverture de l'usine qui nuisent à la qualité de vie des riverains et à leur santé. Les plus des envas et odeurs sont préjudiciables à la qualité des eaux et à la faune aquatique. Ces envas des camions déterioreront l'aspect visuel des abords de la RD 1055 et ont fait aborder dans les nuisances le problème très important de la présence de milieux de volatiles.

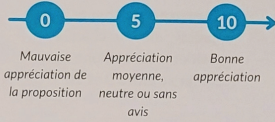
Propositions

Les acteurs du territoire doivent multiplier les actions de formation et d'information au tri des déchets, mais il sera envisageable de les combiner avec la visite du site permettant de visualiser le devenir des déchets (Tri et environnement).

Retour 4 - 1/3

Grille d'évaluation des propositions 1/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



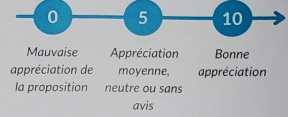
La gestion écologique du site

Quelles bonnes pratiques mettre en place pour la gestion du couvert végétal?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 1	• Réalisation d'une empreinte biodiversité (prévue en 2025 et déjà réalisée en 2022).	5
PROPOSITION VEOLIA 2	• Tailler les haies en dehors de la période de nidification.	10
PROPOSITION VEOLIA 3	• Réaliser régulièrement un inventaire des EEE (espèces exotiques envahissantes) et déclencher des campagnes d'éradication si besoin.	5
PROPOSITION VEOLIA 4	• Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.	10
PROPOSITION VEOLIA 5	• Si OLD le permis permet réaliser des fauches tardives à une fréquence indiquée par écologie	10
PROPOSITION VEOLIA 6	• En cas de plantation il existe une liste des espèces à planter (selon le type d'espèces souhaitées -> herbacée, arbustes < 1 m, arbuste > 1 m, arbre, milieux aquatique) qui a été réalisée avec les écologues de Colineo. Espèces à choisir parmi la liste avec Ecologues.	10
Quelles actions supplémentaires en faveur de la biodiversité ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 7	• Veiller à limiter autant que possible la pollution lumineuse.	10
PROPOSITION VEOLIA 8	• Sensibiliser régulièrement le personnel à la biodiversité et l'informer de la démarche du site.	10
Couverture et évolution climatique		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 9	• Dans le cadre de l'évolution du climat et du risque de retrait - gonflement des argiles utilisées en couverture, des tests seront menés sur site pour déterminer la meilleure couverture végétale à planter.	5
Quelle utilisation des sols après les 30 ans de post-exploitation ? Energies Renouvelables ? Autre ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 1	• "Si un parc de photovoltaïque devait être envisagé, nous suggérons que l'énergie produite soit redistribuée aux habitants de la commune"	10

25

Grille d'évaluation des propositions 2/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



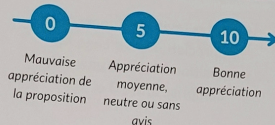
L'aménagement paysager en phase d'exploitation

Quels types de plantation peuvent être envisagés en périphérie du site?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 9	• Une liste des espèces à planter (selon le type d'espèces souhaitées -> herbacée, arbuste < 1 m, arbuste > 1 m, arbre, milieu aquatique) a été réalisée avec les écologues de Colineo. Espèces à choisir parmi la liste avec Ecologues.	10
Quels types de brise-vue?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 2	• "La zone d'activité s'est installée sur des terrains herbeux avec thym. Deux haivages (type arnica) et différents arbustes naturels. Les types de plantation envisagés "comme bris de vent" devront tenir compte de la typologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chaleur etc)"	5
PROPOSITION VEOLIA 10	• Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologie.	5

26

Grille d'évaluation des propositions 3/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



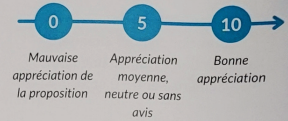
La remise en état du site à l'issue de l'exploitation

Quelles plantations envisager pour le futur du site ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 11	• Une étude sur l'évolution du climat dans notre région est en cours. Les conclusions permettront de mesurer l'impact du réchauffement climatique et donc de statuer sur les meilleures espèces à planter qui résisteront à la sécheresse, consumeront peu voire pas d'eau et qui permettront d'avoir un couvert végétal dense et important permettant ainsi de maintenir intégrée la couverture en dessous.	10
Quels aménagements d'espèces prévoir pour favoriser l'installation de la faune et de la flore locales ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 3	• "Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan entièrement détruit par les exploitations (gaine naturelle, thym, genevriers et autres arbustes sauvages de notre région. La faune et la flore saura retrouver ses lieux de prédilection dès lors que la nature reprendra ses droits."	10
PROPOSITION VEOLIA 12	• Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologie.	5
PROPOSITION VEOLIA 13	• Installation de chandelles à pollinisateurs (pour les abeilles sauvages).	10
PROPOSITION VEOLIA 14	• Installation d'hibernacules pour le lézard ocellé selon méthode écologues Colineo.	10
PROPOSITION VEOLIA 15	• S'assurer de la présence d'au moins 2 échappatoires pour la petite faune par bassin.	10
Quels partenariats avec école et/ou associations pour le suivi ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 16	• Création d'un parcours de visite scolaire, base déjà existante sur le site.	10
PROPOSITION VEOLIA 17	• Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets.	5

27

Grille d'évaluation des propositions 4/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



Trafic et Contrôle des flux

Organisation de visite de centre de tri.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 4	• "Depuis son ouverture, notre collectif a souhaité la visite du centre de tri et reste toujours intéressé par celle-ci."	10
PROPOSITION VEOLIA 18	• 1 fois par trimestre sur inscription.	5
Organisation de matinées de sensibilisation avec les apporteurs de déchets et associations.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 5	• "Les acteurs du territoire devront multiplier les actions de formation et d'information au tri des déchets, n'est il pas envisageable de les combiner avec la visite du site permettant de visualiser le devenir des déchets (tri et enfouissement)?"	10
PROPOSITION VEOLIA 19	• Possible de réaliser des "matinée d'information" 1 fois par trimestre : rappel de la réglementation + quiz de connaissance.	10
Envois		Votre note de 0 à 10
Organisation de visite de centre de tri.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 20	• Développement d'une application participative sur smartphone qui permettrait aux riverains / promeneurs de prendre une photo et de l'envoyer à VEOLIA via cet outil. Le signalement nous parviendrait avec le point GPS de la zone à nettoyer. On renforce ainsi la vigilance autour du site et tout le monde participe à garder les abords propres.	10
Volatiles		Votre note de 0 à 10
Volatiles		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 6	• "N'est pas abordé dans les nuisances le problème très important de la présence de milliers de volatiles."	10

28

Retour 4 - 2/3

Grille d'évaluation des propositions 5/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Odeurs

Mise en place d'un système de mesure fixes des odeurs (grillages extérieurs du site)		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 21	• Développer, avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continue des particules de H2S dans l'air aux abords du site et dans les vents dominants pour être en capacité de détecter et d'anticiper les nuisances.	5

Analyse des rejets atmosphériques		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 7	• "l'obtention d'une enquête sanitaire sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé des riverains dont les risques encourus sont encore à définir."	10

Actions pour les odeurs		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 8	• "Convaincre l'Exploitant de contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs"	10
PROPOSITION TERRITOIRE 9	• "Application de la loi de 2020 sur l'obligation de tri des déchets alimentaires"	10
PROPOSITION TERRITOIRE 10	• "Travailler sur des casiers le plus petit possible"	10+10
PROPOSITION TERRITOIRE 11	• "Recouvrir le casier en exploitation quotidiennement de façon à limiter odeurs, envois et volatiles."	10+10
PROPOSITION TERRITOIRE 12	• "Faire respecter le bouchage des camions pleins ou vides"	10+10

29

Grille d'évaluation des propositions 6/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Gestion de l'eau sur le site

Analyser et faire évoluer les points de mesure (problèmes d'accès liés à la localisation)		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 22	• Une fois que l'hydrologue aura rendu son dossier, pourquoi ne pas discuter des points de surveillance de la qualité des eaux ?	5

Trouver de nouveaux usages pour le surplus d'eau déminéralisée, issu du traitement des lixiviats, restant après utilisation sur le site.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 23	• Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets.	0

Pollution de la Durance et risque d'effondrement de la falaise		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 13	• "La prise de conscience, par les Pouvoirs Publics, des dangers environnementaux : pollution de la Durance, risque réel d'effondrement d'une falaise fragilisée et qui borde le site, le tout sur une zone sismique ..."	10
PROPOSITION VEOLIA 24	• Possibilité de mettre en place un suivi avec un géotechnicien, prévoir un passage annuel avec rapport visuel et analyses.	10

30

Grille d'évaluation des propositions 7/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Accompagner les collectivités pour la réduction des déchets

Mise en place de formations, Co-organisation d'actions de sensibilisation.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 14	• "respect des obligations faites aux gros producteurs (grandes surfaces, tous lieux d'hospitalisation, établissements scolaires, restaurants, infrastructures touristiques ...) de trier, à la source, les déchets recyclables"	10
PROPOSITION TERRITOIRE 15	• "entreprendre des actions de formation sur le tri et le recyclage destinées à tous les citoyens, mettre à leur disposition des points de collecte adaptés, mais aussi et surtout, des composteurs collectifs, peu utilisés dans nos départements"	10
PROPOSITION TERRITOIRE 16	• "expliquer clairement les enjeux financiers liés au tri : un tri efficace est moins coûteux à la population et profite à la collectivité"	10

Sanctions / taxe incitative		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 17	• "un contrôle et un suivi de actions ou réalisations actions, accompagnés de rappels ou de sanctions éventuels, pollueurs= payeurs"	10
PROPOSITION TERRITOIRE 18	• "instaurer une taxe incitative préconisée par le Grenelle de l'environnement de 2009 et appliquée actuellement dans 190 collectivités et concernant 4,5 millions d'habitants"	10

Création d'un comité pédagogique.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 25	• Création d'un comité pédagogique.	10

Partenaire de l'enseignement et des acteurs de la recherches

Mise en place de formations, Co-organisation d'actions de sensibilisation.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 26	• Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leurs projets	0

31

Grille d'évaluation des propositions 8/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Partenaire des associations

Portes ouvertes		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 27	• Une fois par an sur inscription.	10

Lettre information.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 28	• Créer un site internet dédié à l'Ecopole du Beynon avec un fil d'infos.	10

Apporter les garanties nécessaires		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 19	• "Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux devront être prévues par le dossier de demande et obligatoirement respectées."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 20	• "l'application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 21	• "Une alerte des Services Préfectoraux et de la Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévère."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 22	• "la consultation et une fiabilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public"	10

Remercier les associations		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 23	• "Il faut remercier les associations qui font un travail remarquable et les services de l'état qui interviennent régulièrement et souvent à coup d'arrêt préfectoral."	10

32

Retour 4 - 3/3

Grille d'évaluation des propositions 9/9

Concertation

Concertation en cours		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 24	• "Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre."	10

Comité de dialogue		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 25	• "Veolia peut-il imprimer le procès-verbal de chaque réunion et le faire parvenir à chaque entité ?"	10

Autres propositions

Fermeture du site		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 26	• "Compte tenu des impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains et très certainement sur leur santé, nous ne souhaitons pas la prolongation de l'exploitation actuelle."	10+10
PROPOSITION TERRITOIRE 27	• "conclusion il faut fermer le site et travailler sur d'autres solutions que l'enfouissement."	10

Politiques locales		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 28	• "Le constat que nous pouvons faire est qu'il semble difficile d'atteindre la réduction des déchets à 55000 T en 25/26/27 si le problème de la réduction des déchets ne devient pas une priorité de toutes les collectivités territoriales (taxe incitative, ramassage porte à porte, obligation de tri des déchets alimentaires) et si les industriels ne subissent pas eux aussi des contraintes financières si défiance aux textes législatifs."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 29	• "Nous suggérons que les communes assortissent aux locations de salle des fêtes ainsi que les manifestations extérieurs d'une charte de bonne conduite du tri des déchets. Même à petite échelle, cet acte pourrait être de nature à éveiller les consciences."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 30	• "Se fixer des objectifs ambitieux mais possibles comme la réduction des déchets de 60% sur une période de cinq ans, et être reconnus, de ce fait, départements exemplaires."	10
PROPOSITION TERRITOIRE 31	• "Soutenir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire, basée sur les piliers suivants : coût maîtrisé, tri à la source des biodéchets, collecte en porte à porte, redevance incitative."	10

Alternatives à l'enfouissement		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 32	• "Il faut incinérer les ordures ménagère et non plus les enterrer, car c'est impossible de gérer les fermentations le personnel a beau faire"	10

33

Questions

P 25 proposition 7 : qu'entendez-vous par pollution lumineuse ? et de quelle ordre elle est aujourd'hui ?

proposition 8 : Depuis 21 ans, vous n'avez toujours pas trouvé le meilleur matériaux a utiliser pour limiter les risques ?

Page 29 proposition 21 : pourquoi ne pas faire un relevé des mesures par les autres polluants (méthane, plomb...)

Retour 5

Objet: livret de notations de ventavon
Date: 20 mai 2024 à 21:13
A: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu

bonjour,

voici la conclusion du livret de notation remplie par
,mais j'ai mis 10 de partout.

car je ne suis pas arrivé à vous renvoyer tout le dossier

cordialement

Remarques

proposition 7... quelles sont pour vous les pollution lumineuses et que représente aujourd'hui cette pollution

proposition 8 depuis 21 ans vous n'avez toujours pas trouvé de solution, ni de faire des essais dans un coin de votre exploitation 9hectares quand même et ce qui serait bien c'est associer la commune de ventavon pour mieux végétaliser la zone des mollards 10 hectares et de faire de cette zone un cénctuaire écologique

proposition 18 l'inscription doit être facile et doit permettre de visiter le centre de tris du beynon mais aussi celui de manosque

proposition 19... il faut bien insister sur le devenir du tris et de tous ce qui ce trie dans les déchets, pour insister les particuliers et les professionnels à faire plus d'efforts

proposition 20 il faut faire plus de campagnes de récupération des envois d'une façon régulière de la durance et de la départementale

proposition 21... les mesures du biogaz ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas que le h2s à prendre en compte il y a tous les autre polluants qui dégagent aussi des odeurs

proposition territoire 8 l'exploitant doit surtout maîtriser les fermentations des déchets de la température interne du massif ce qui occasionnent les mauvaises odeurs

proposition territoire 14... il faut faire des formations pour les élus qui gères les déchets les maires, les adjoints et les conseillers

Retour 6 - 1/2

Grille d'évaluation des propositions 1/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



La gestion écologique du site

Quelles bonnes pratiques mettre en place pour la gestion du couvert végétal?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 1	• Réalisation d'une empreinte biodiversité (prévue en 2025 et déjà réalisée en 2022).	6
PROPOSITION VEOLIA 2	• Tailler les haies en dehors de la période de nidification.	6
PROPOSITION VEOLIA 3	• Réaliser régulièrement un inventaire des EEE (espèces exotiques envahissantes) et déclencher des campagnes d'éradication si besoin.	6
PROPOSITION VEOLIA 4	• Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.	6
PROPOSITION VEOLIA 5	• Si OLD le permettent réaliser des fauches tardives à une fréquence indiquée par écologie	6
PROPOSITION VEOLIA 6	• En cas de plantation il existe une liste des espèces à planter (selon le type d'espèces souhaitées-> herbacée, arbuste<1 m, arbuste>1 m, arbre, milieu aquatique) qui a été réalisée avec les écologues de Colinéo. Espèces à choisir parmi la liste avec Ecologues.	8
Quelles actions supplémentaires en faveur de la biodiversité ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 7	• Veiller à limiter autant que possible la pollution lumineuse.	7
PROPOSITION VEOLIA 8	• Sensibiliser régulièrement le personnel à la biodiversité et l'informer de la démarche du site.	7
Couverture et évolution climatique		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 9	• Dans le cadre de l'évolution du climat et du risque de retrait - gonflement des argiles utilisées en couverture, des tests seront menés sur site pour déterminer la meilleure couverture végétale à planter.	8
Quelle utilisation des sols après les 30 ans de post-exploitation ? Energies Renouvelables ? Autre ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 1	• "Si un parc de photovoltaïque devait être envisagé, nous suggérons que l'énergie produite soit redistribuée aux habitants de la commune"	9

25

Grille d'évaluation des propositions 2/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



L'aménagement paysager en phase d'exploitation

Quels types de plantation peuvent être envisagés en périphérie du site?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 9	• Une liste des espèces à planter (selon le type d'espèces souhaitées-> herbacée, arbuste<1 m, arbuste>1 m, arbre, milieu aquatique) a été réalisée avec les écologues de Colinéo. Espèces à choisir parmi la liste avec Ecologues.	7
Quels types de brise-vue?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 2	• "La zone d'activité s'est installée sur des terrains herbacés avec thym, fleurs sauvages (type arnica) et différents arbustes naturels. Les types de plantation envisagés "comme brises vue" devront tenir compte de la typologie du terrain mais aussi des changements climatiques (sécheresse, chaleur etc)"	8
PROPOSITION VEOLIA 10	• Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologie.	8

26

Grille d'évaluation des propositions 3/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

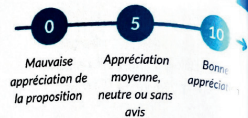


La remise en état du site à l'issue de l'exploitation

Quelles plantations envisager pour le futur du site ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 11	• Une étude sur l'évolution du climat dans notre région est en cours. Les conclusions permettront de mesurer l'impact du réchauffement climatique et donc de statuer sur les meilleures espèces à planter qui résisteront à la sécheresse, consommeront peu voire pas d'eau et qui permettront d'avoir un couvert végétal dense et important permettant ainsi de maintenir intégrée la couverture en dessous.	9
Quels aménagements d'espaces prévoir pour favoriser l'installation de la faune et de la flore locales ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 3	• "Il serait bien que le paysage à venir retrouve le visage d'antan entièrement détruit par les exploitations (prairie naturelle, thym, genévriers et autres arbustes sauvages de notre région. La faune et la flore saura retrouver ses lieux de prédilection dès lors que la nature reprendra ses droits."	8
PROPOSITION VEOLIA 12	• Si brise vue végétal, à choisir parmi la liste des espèces à planter et faire valider choix à écologie.	8
PROPOSITION VEOLIA 13	• Installation de chandelles à pollinisateurs (pour les abeilles sauvages).	8
PROPOSITION VEOLIA 14	• Installation d'hibernacules pour le lézard ocellé selon méthode écologues Colinéo.	7
PROPOSITION VEOLIA 15	• S'assurer de la présence d'au moins 2 échappatoires pour la petite faune par bassin.	7
Quels partenariats avec école et/ou associations pour le suivi ?		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 16	• Création d'un parcours de visite scolaire, base déjà existante sur le site.	10
PROPOSITION VEOLIA 17	• Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de pairs les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leur projets.	8

Grille d'évaluation des propositions 4/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10



Trafic et Contrôle des flux

Organisation de visite de centre de tri.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 4	• "Depuis son ouverture, notre collectif a souhaité la visite du centre de tri et reste toujours intéressé par celle-ci."	5
PROPOSITION VEOLIA 18	• 1 fois par trimestre sur inscription.	5
Organisation de matinées de sensibilisation avec les apporteurs de déchets et associations.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 5	• "Les acteurs du territoire devront multiplier les actions de formation et d'information au tri des déchets, n'est il pas envisageable de les combiner avec la visite du site permettant de visualiser le devenir des déchets (tri et enfouissement) ?"	6
PROPOSITION VEOLIA 19	• Possible de réaliser des "matinée d'information" 1 fois par trimestre : rappel de la réglementation + quiz de connaissance.	5
Envois		Votre note de 0 à 10
Organisation de visite de centre de tri.		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 20	• Développement d'une application participative sur smartphone qui permettrait aux riverains / promeneurs de prendre une photo et de l'envoyer à VEOLIA via cet outil. Le signalémet nous parviendrait avec le point GPS de la zone à nettoyer. On renforce ainsi la vigilance autour du site et tout le monde participe à garder les abords propres.	6
Volatiles		Votre note de 0 à 10
Volatiles		Votre note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 6	• "N'est pas abordé dans les nuisances le problème très important de la présence de milliers de volatiles."	6

28

Retour 6 - 2/2

Grille d'évaluation des propositions 5/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Odeurs

PROPOSITION	Description	Vote note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 22	Mise en place d'un système de mesure fixes des odeurs (grillages extérieurs du site) • Développer, avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continue des particules de H2S dans l'air aux abords du site et dans les vents dominants pour être en capacité de détecter et d'anticiper les nuisances.	7
PROPOSITION TERRITOIRE 7	Analyse des rejets atmosphériques • "Obtention d'une enquête sanitaire sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé des riverains dont les risques encourus sont encore à définir."	7
PROPOSITION TERRITOIRE 8	Actions pour les odeurs • "Convaincre l'Exploitant de contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs"	5
PROPOSITION TERRITOIRE 9	• "Application de la loi de 2020 sur l'obligation de tri des déchets alimentaires"	X
PROPOSITION TERRITOIRE 10	• "Travailler sur des casiers le plus petit possible"	X
PROPOSITION TERRITOIRE 11	• "Recouvrir le casier en exploitation quotidiennement de façon à limiter odeurs, envols et volatiles."	X
PROPOSITION TERRITOIRE 12	• "Faire respecter le bacheage des camions pleins ou vides"	X

Grille d'évaluation des propositions 6/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Gestion de l'eau sur le site

PROPOSITION	Description	Vote note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 23	Analyser et faire évoluer les points de mesure (problèmes d'accès liés à la localisation) • Une fois que l'hydrologue aura rendu son dossier, pourquoi ne pas discuter des points de surveillance de la qualité des eaux ?	6
PROPOSITION VEOLIA 25	Trouver de nouveaux usages pour le surplus d'eau déminéralisée, issu du traitement des lixiviats, restant après utilisation sur le site. • Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leurs projets.	5
PROPOSITION TERRITOIRE 13	Pollution de la Durance et risque d'effondrement de la falaise • "La prise de conscience, par les Pouvoirs Publics, des dangers environnementaux : pollution de la Durance, risque réel d'effondrement d'une falaise fragilisée et qui borde le site, le tout sur une zone sismique ..."	6
PROPOSITION VEOLIA 24	• Possibilité de mettre en place un suivi avec un géotechnicien, prévoir un passage annuel avec rapport visuel et analyses.	7

Grille d'évaluation des propositions 7/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Accompagner les collectivités pour la réduction des déchets

PROPOSITION	Description	Vote note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 14	Mise en place de formations, Co-organisation d'actions de sensibilisation. • "respect des obligations faites aux gros producteurs (grandes surfaces, tous lieux d'hospitalisation, établissements scolaires, restaurants, infrastructures touristiques ...) de trier, à la source, les déchets recyclables"	8
PROPOSITION TERRITOIRE 15	• "entreprandre des actions de formation sur le tri et le recyclage destinées à tous les citoyens, mettre à leur disposition des points de collecte adaptés, mais aussi et surtout, des composteurs collectifs, peu utilisés dans nos départements"	6
PROPOSITION TERRITOIRE 16	• "expliquer clairement les enjeux financiers liés au tri - un tri efficace est moins coûteux à la population et profite à la collectivité"	6
PROPOSITION TERRITOIRE 17	Sanctions / taxe incitative • "un contrôle et un suivi de actions ou réalisations actions, accompagnés de rappels ou de sanctions éventuels, pollués-payeurs"	5
PROPOSITION TERRITOIRE 18	• "instaurer une taxe incitative préconisée par le Grenelle de l'environnement de 2009 et appliquée actuellement dans 190 collectivités et concernant 4,5 millions d'habitants"	6
PROPOSITION TERRITOIRE 19	Création d'un comité pédagogique. • Création d'un comité pédagogique.	1
PROPOSITION VEOLIA 26	Partenaire de l'enseignement et des acteurs de la recherches Mise en place de formations, Co-organisation d'actions de sensibilisation. • Une idée potentielle serait de se rapprocher d'entreprises locales qui travaillent dans le domaine du végétal et/ou des instituts de recherches. Le but étant de mieux adapter les espèces sur site aux évolutions du climat et faire profiter de paire les entreprises/instituts qui ont besoin d'utilités (eau/surface de travail) pour avancer sur leurs projets	5

Grille d'évaluation des propositions 8/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Partenaire des associations

PROPOSITION	Description	Vote note de 0 à 10
PROPOSITION VEOLIA 27	Portes ouvertes • Une fois par an sur inscription.	7
PROPOSITION VEOLIA 28	Lettre information. • Créer un site internet dédié à l'Ecopôle du Beynon avec un fil d'infos.	8
PROPOSITION TERRITOIRE 19	Apporter les garanties nécessaires • "Si 2026 voit le jour, les multiples recommandations des arrêtés préfectoraux doivent être prévues par le dossier de demande et obligatoirement respectées."	7
PROPOSITION TERRITOIRE 20	• "Application effective de la réglementation et les textes de loi, ainsi que les décrets préfectoraux en vigueur afférents à la gestion de ce Centre."	7
PROPOSITION TERRITOIRE 21	• "Une alerte des Services Préfectoraux et de le Dreal à chaque déviance de l'Exploitant et à des interventions efficaces par le biais des contrôles et des rappels à l'ordre sévère."	7
PROPOSITION TERRITOIRE 22	• "La consultation et une fiabilité correcte des bordereaux d'activités du Site du fait que les informations émanant directement de l'Exploitation appartiennent au domaine public."	7
PROPOSITION TERRITOIRE 23	Remercier les associations • "Il faut remercier les associations qui font un travail remarquable et les services de l'état qui interviennent régulièrement et souvent à coup d'arrêté préfectoral."	

Grille d'évaluation des propositions 9/9

Vous êtes invités à donner votre appréciation pour chaque proposition à l'aide d'une note comprise entre 0 et 10

0 Mauvaise appréciation de la proposition 5 Appréciation moyenne, neutre ou sans avis 10 Bonne appréciation

Concertation

PROPOSITION	Description	Vote note de 0 à 10
PROPOSITION TERRITOIRE 24	Concertation en cours • "Prévoir pour la future réunion publique une diffusion d'information à toutes les populations concernées afin de sensibiliser le plus grand nombre."	6
PROPOSITION TERRITOIRE 25	Comité de dialogue • "Veolia peut-il imprimer le procès-verbal de chaque réunion et le faire parvenir à chaque entité ?"	X
PROPOSITION TERRITOIRE 26	Autres propositions Fermeture du site • "Compte tenu des impacts négatifs sur la qualité de vie des riverains et très certainement sur leur santé, nous ne souhaitons pas la prolongation de l'exploitation actuelle."	0
PROPOSITION TERRITOIRE 27	• "conclusion il faut fermer le site et travailler sur d'autres solutions que l'enfouissement."	0
PROPOSITION TERRITOIRE 28	Politiques locales • "Le constat que nous pouvons faire est qu'il semble difficile d'atteindre la réduction des déchets à 55000 T en 25/26/27 si le problème de la réduction des déchets ne devient pas une priorité de toutes les collectivités territoriales (taxe incitative, ramassage porte à porte, obligation de tri des déchets alimentaires) et si les industriels ne subissent pas eux aussi des contraintes financières si d'effacement aux tentes législatives."	5
PROPOSITION TERRITOIRE 29	• "Nous suggérons que les communes asservissent aux locations de salle de fêtes ainsi que les manifestations extérieures d'une charte de bonne conduite du tri des déchets. Même à petite échelle, cet acte pourrait être de nature à éveiller les consciences."	5
PROPOSITION TERRITOIRE 30	• "Se fixer des objectifs ambitieux mais possibles comme la réduction des déchets de 60% sur une période de cinq ans, et être reconnus, de ce fait, départements exemplaires."	X
PROPOSITION TERRITOIRE 31	• "Soutenir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire, basée sur les piliers suivants : coût maîtrisé, tri à la source des bio-déchets, collecte en porte à porte, redevance incitative."	X
PROPOSITION TERRITOIRE 32	Alternatives à l'enfouissement • "Il faut inciter les ordures ménagères et non plus les enterrer, car c'est impossible de gérer les fermentations le personnel a beau faire"	X

Retour 7 - 1/6

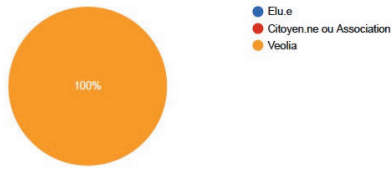
Evaluation du projet provisoire

Une réponse

Choix d'identification

Je suis

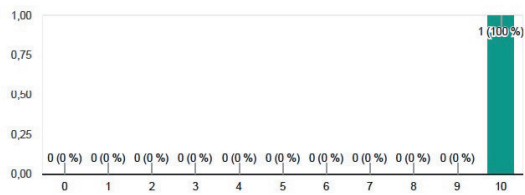
Une réponse



J'évalue les propositions du territoire et de Veolia

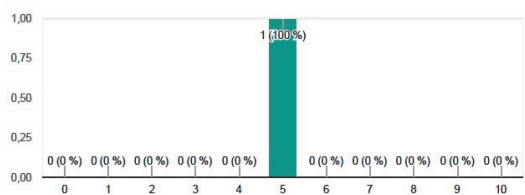
Proposition Veolia 1

Une réponse



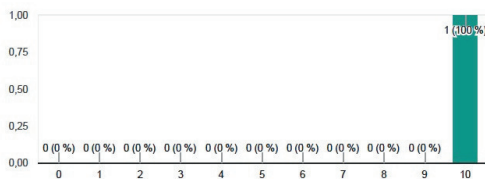
Proposition Veolia 2

Une réponse



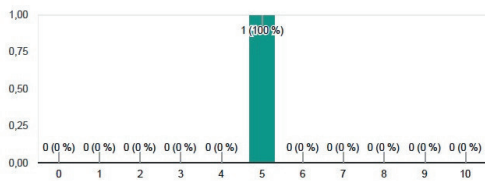
Proposition Veolia 6

Une réponse



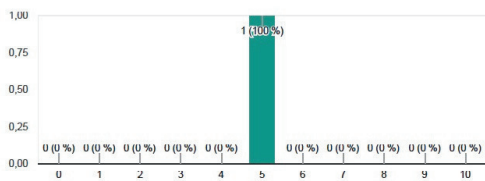
Proposition Veolia 7

Une réponse



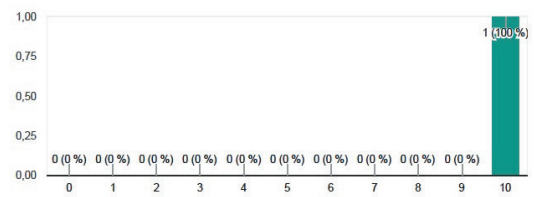
Proposition Veolia 8

Une réponse



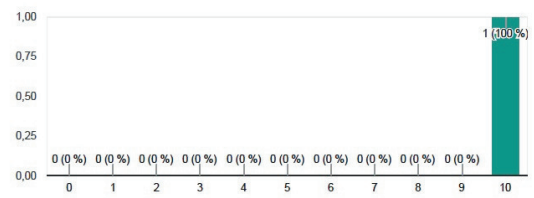
Proposition Veolia 3

Une réponse



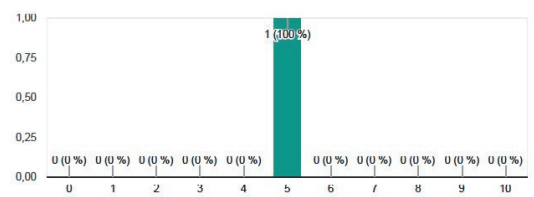
Proposition Veolia 4

Une réponse



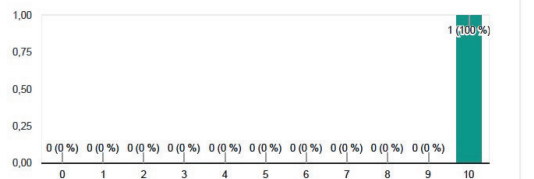
Proposition Veolia 5

Une réponse



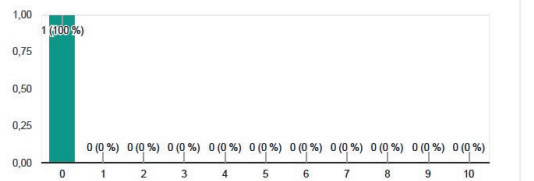
Proposition Veolia 8 bis

Une réponse



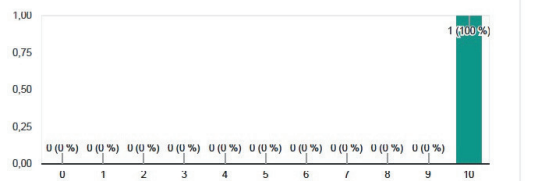
Proposition Territoire 1

Une réponse

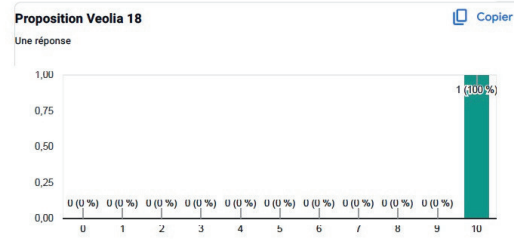
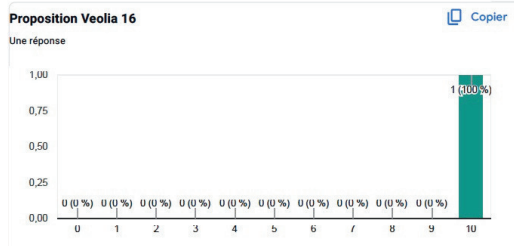
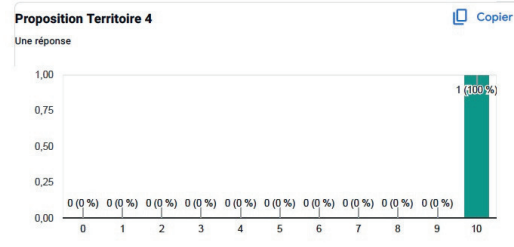
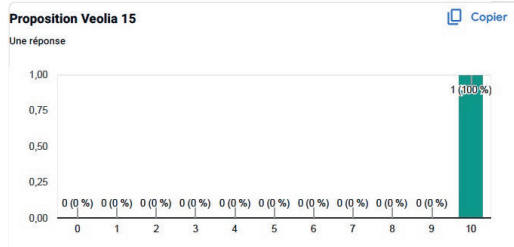
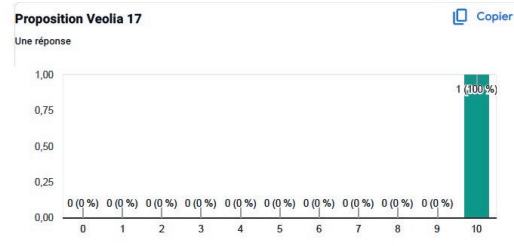
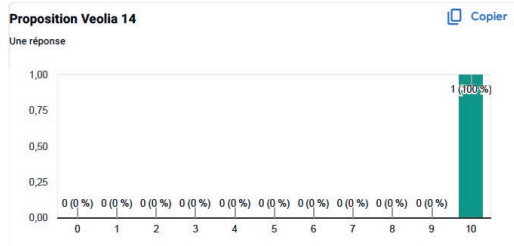
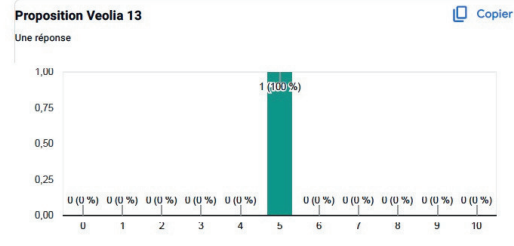
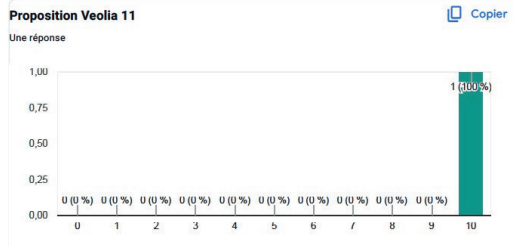
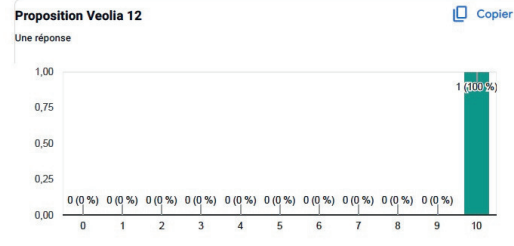
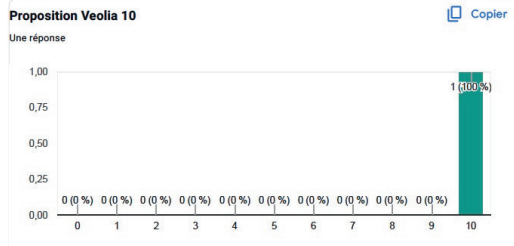
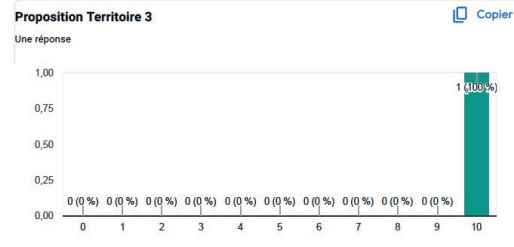
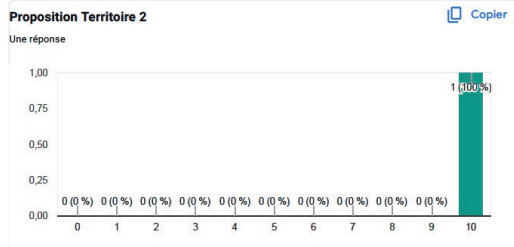


Proposition Veolia 9

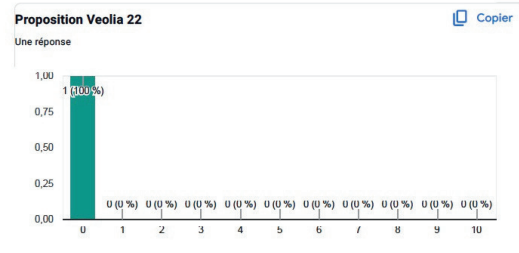
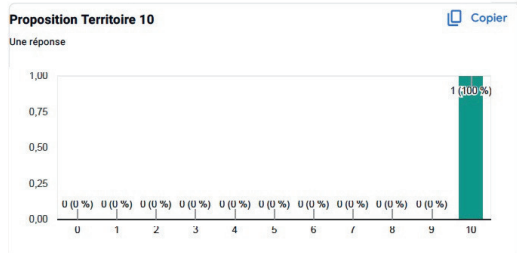
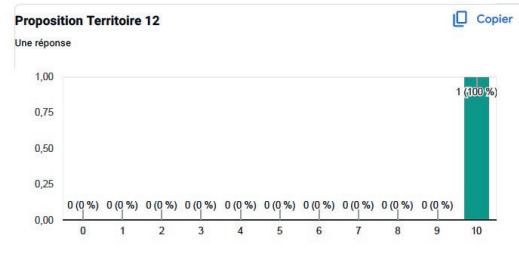
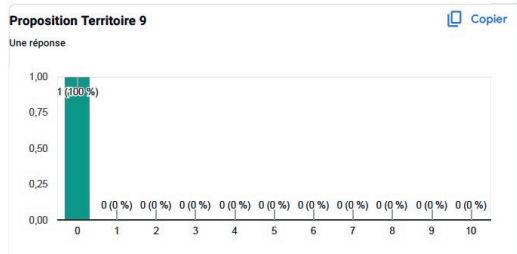
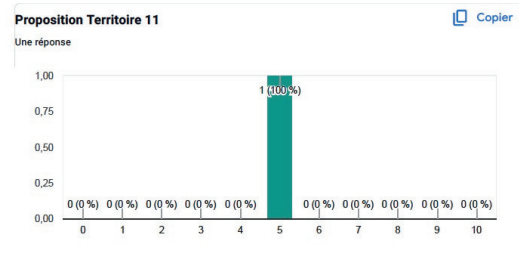
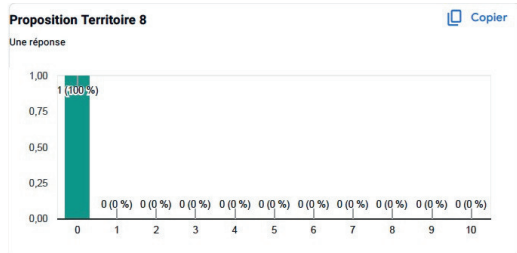
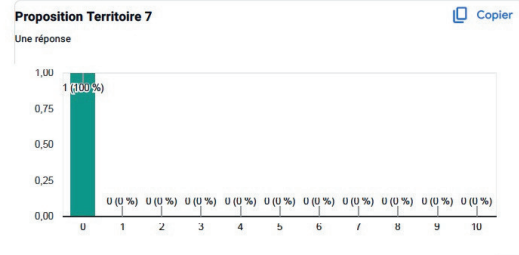
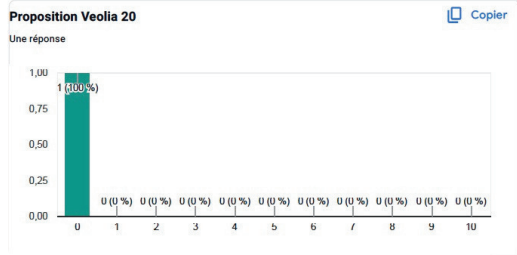
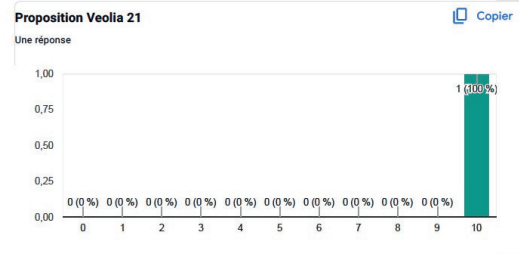
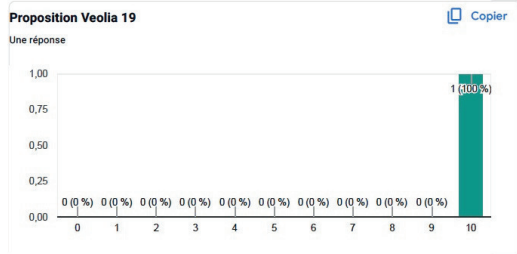
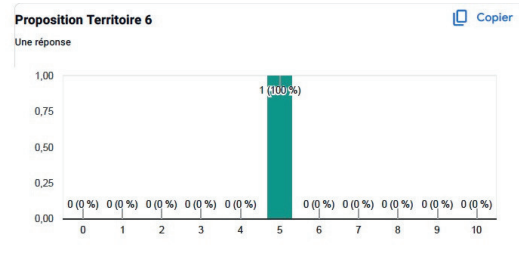
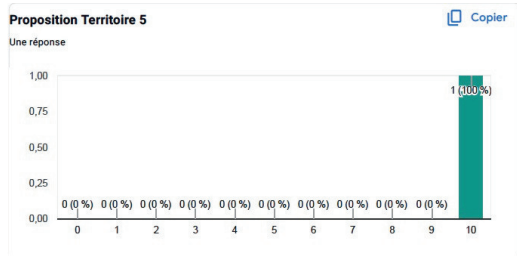
Une réponse



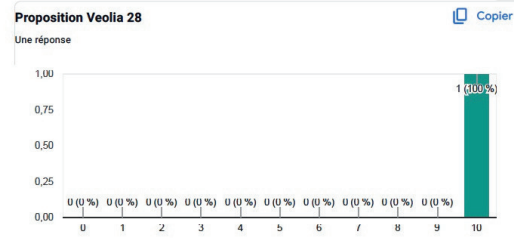
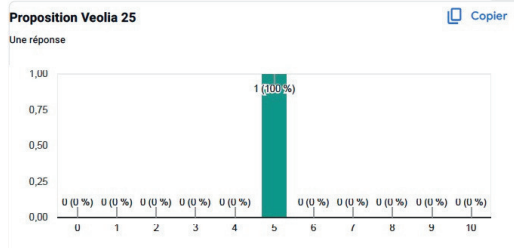
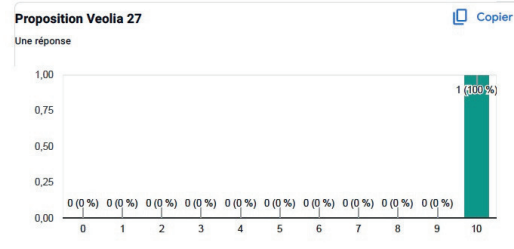
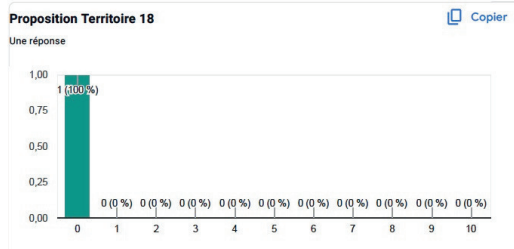
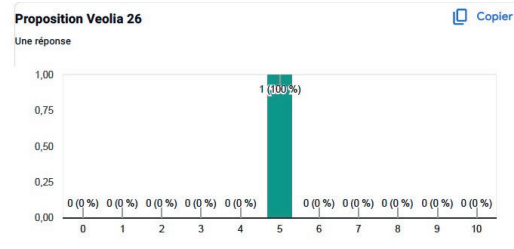
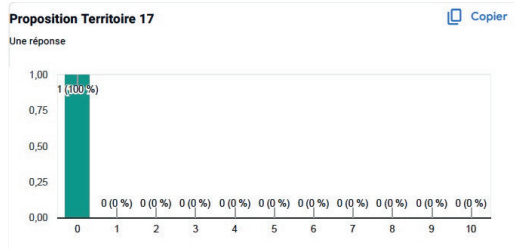
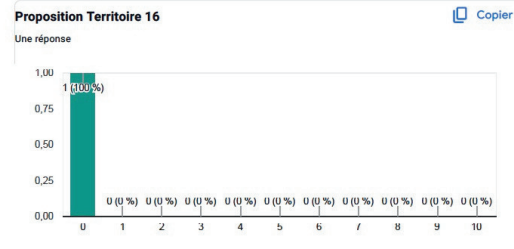
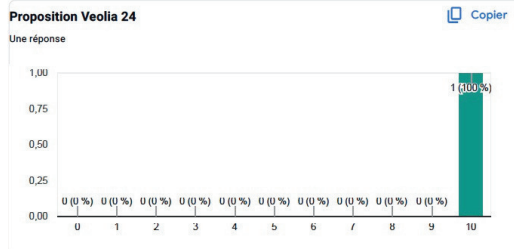
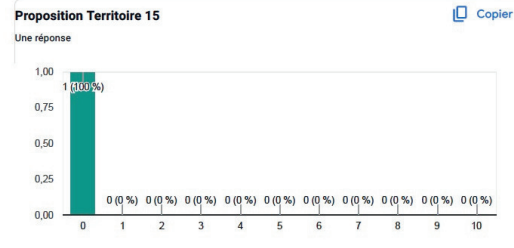
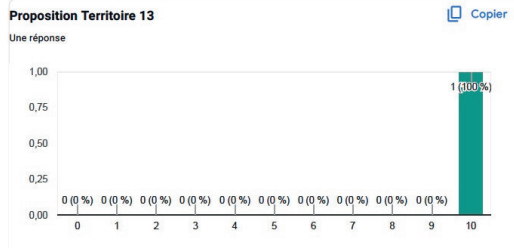
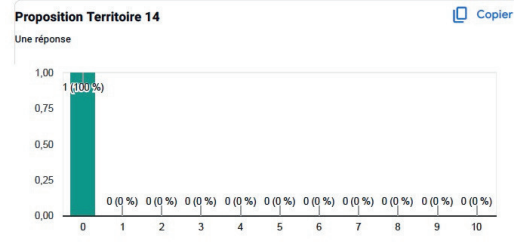
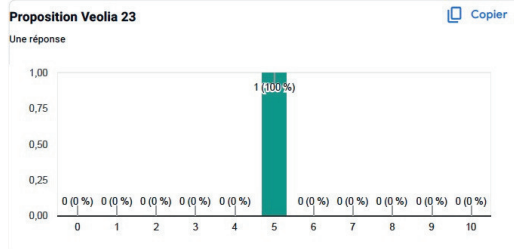
Retour 7 - 2/6



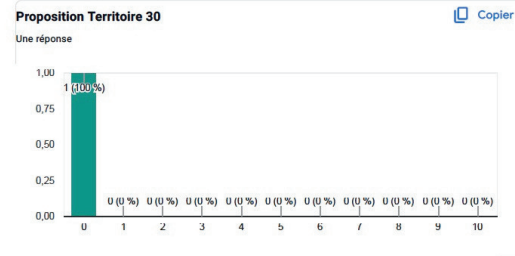
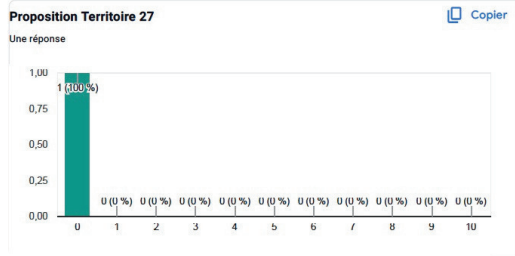
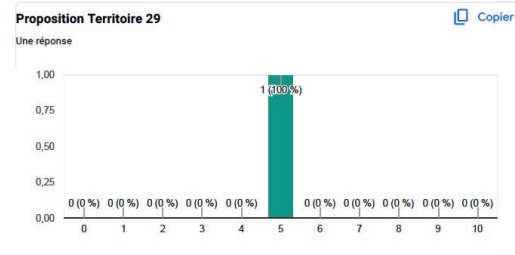
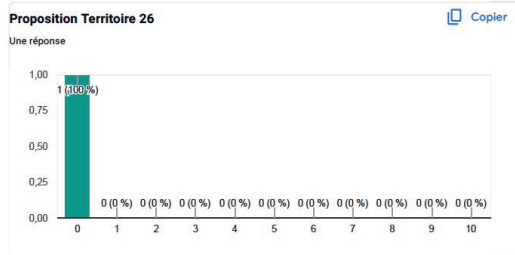
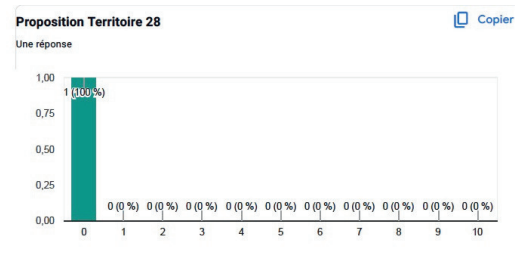
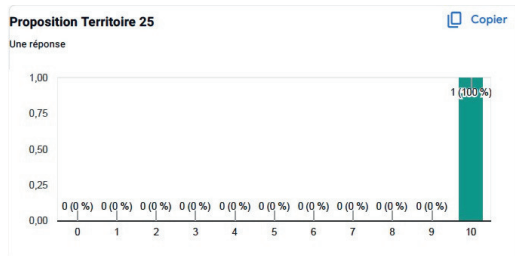
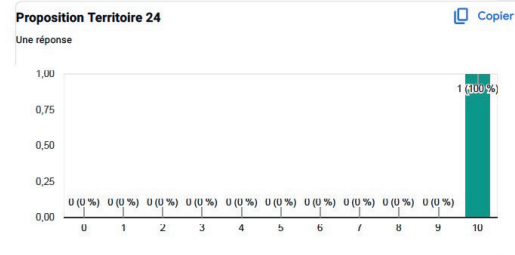
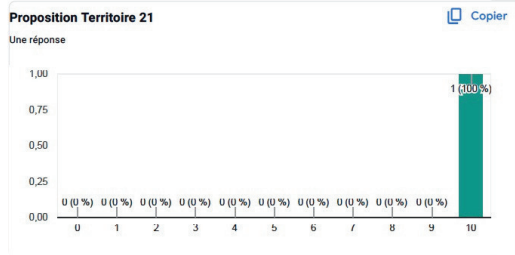
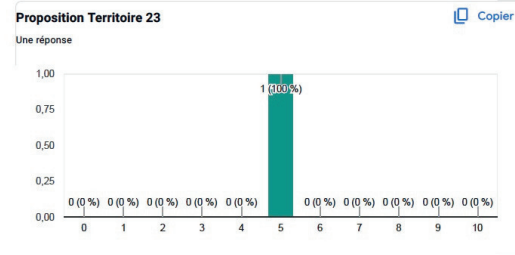
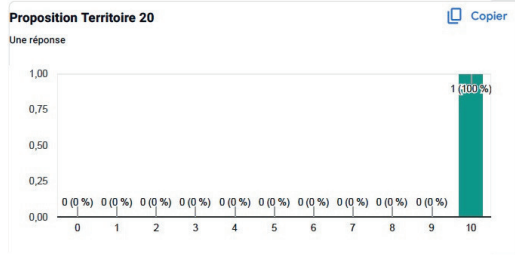
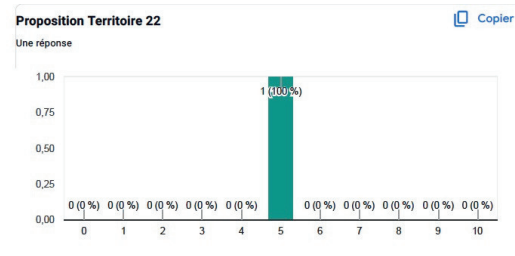
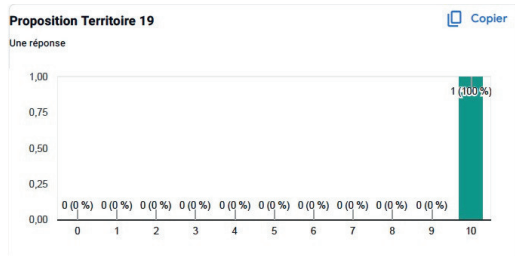
Retour 7 - 3/6



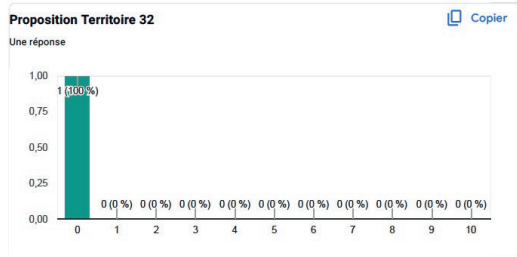
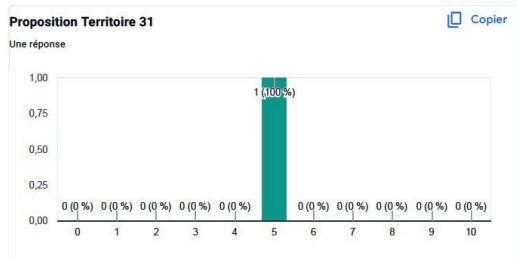
Retour 7 - 4/6



Retour 7 - 5/6



Retour 7 - 6/6



Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. [Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Règles de confidentialité](#)

Google Forms



Merci pour votre participation

Retrouvez l'exhaustivité :

- des retours du territoire
- des réponses de Veolia aux questions
- des propositions

Sur la page dédiée au projet,

accessible via ce lien
<https://qrco.de/beoJR3>

ou en scannant
ce QR code



Vous pouvez nous joindre au : **04 87 87 01 45**
(accueil du site)

